

N°2

Conseil Municipal

Réunion du 14 Avril 1989

Compte-rendu

adopté à la séance du 7 Juillet 1989

La séance est ouverte à 17 heures 20 sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille.

Monsieur le Maire – Mesdames, Messieurs, j'ouvre la réunion du Conseil Municipal.

Je demande à Madame CHEBOUB-KERROS de bien vouloir prendre place pour assurer le secrétariat de séance et faire l'appel.

(Madame CHEBOUB-KERROS procède à l'appel nominal).

Présents : MM. BARBAROSSA, BERTRAND, BESSON, BIENVENU, Mmes BOUCHEZ, BRACQ, BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, CAMUSET, Mmes CAPON, CARON, M. CATESSON, Mmes CHEBOUB-KERROS, CODACCIONI, MM. COLIN, DAUBRESSE, Mmes DAVAL, DAVIDT, MM. DEBEYRE, DEBIEVE, DEGREVE, DELANNOY, DEMAILLE, DEPERNE, Mme D'ERCEVILLE, MM. DEREUX, DEROSIER, DE SAINTIGNON, DONNAY, Mme ESCANDE, MM. FLORENCE, FREMAUX, HASCOET, IFRI, JAGU, KANNER, Mme MATTIGHELLO, M. MAUROY, Mme MERESSE, M. PAUWELS, Mme PETIT, MM. PLANCKE, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, SABRE, Mme SEGARD, M. SINAGRA, Mmes STAHL, STANIEC-WAVRANT, STIKER, M. SULMAN, Mme TANGHE-LEGUEVEL, MM. TURK, VAILLANT, VIRON, WINDELS.

Excusé ayant donné pouvoir : M. PARGNEAUX.

Monsieur le Maire – Je vous remercie.

Mes chers collègues, cette réunion du Conseil Municipal est à la fois une réunion ordinaire – c'est la première de notre mandat – et une réunion extraordinaire.

Extraordinaire parce que nous avons, lors de la séance d'installation, souhaité que l'Honorariat soit conféré à Monsieur FRISON, Monsieur THIEFFRY et Monsieur DASSONVILLE.

Le Préfet de Région, Préfet du Département du Nord, m'a fait transmettre trois arrêtés conférant le titre d'adjoint honoraire à Messieurs Marceau FRISON, Gérard THIEFFRY et Pierre DASSONVILLE, anciens Adjoints de la Ville de Lille.

Nous aurons par conséquent, une première partie de notre réunion que je qualifierai d'extraordinaire puisque nous allons rendre hommage à ces trois collègues qui ont bien servi la ville et peuvent maintenant porter le titre d'Adjoint Honoraire.

Puis nous aurons notre réunion ordinaire qui puisque c'est la première de notre mandat, va faire l'objet de déclarations des différents Groupes avant l'examen de nos quelques dossiers.

Comme pour toute première réunion, celles-ci seront axées vers une promesse de travailler efficacement pour la Ville de Lille. Je n'en dirai pas davantage aujourd'hui car nous allons nous rencontrer régulièrement et nous serons donc amenés à faire part de nos idées. Je suis heureux de retrouver ceux qui ont travaillé avec moi au cours du précédent mandat et je souhaite une très cordiale bienvenue aux nouveaux élus.

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, j'ai parlé de réunion un peu extraordinaire car il s'agit d'honorer trois de nos collègues, ainsi que je viens de le dire, mais elle l'est tout à fait puisque nous avons le plaisir, à cette occasion, de recevoir Monsieur Augustin LAURENT, Maire Honoraire de la Ville.

(Vifs applaudissements).

Je veux le saluer très respectueusement. Il a durant dix huit ans été le Maire de Lille, j'ai eu la chance – parce qu'il l'a décidé ainsi, de même que les Lillois – de lui succéder.

J'apporte à cette tâche de Maire sans doute une grande conviction, un dévouement comme chacun d'entre vous, mes chers collègues, mais je suis fier également de remplir cette mission.

C'est pourquoi je tiens aujourd'hui à lui exprimer ma gratitude et à lui faire part de ma fidèle amitié.

J'ajoute qu'il nous fait beaucoup d'honneur en assistant à cette première réunion du nouveau Conseil Municipal. Je pense qu'il est là pour saluer notre Conseil Municipal mais aussi pour être à côté de ses compagnons, ceux qui ont commencé avec lui leur mandat municipal et l'ont terminé avec moi. Merci de sa présence.

Mesdames, Messieurs, mes chers amis,

En saluant Augustin LAURENT je veux également saluer Suzanne LASSON, qui a été Conseiller Municipal et Adjointe au Maire de la Ville de Lille, Emile COLICHE qui a été, également, Conseiller Municipal et Adjoint au Maire, ainsi que Julien DECOTTIGNIES. Tous ont rempli des fonctions importantes au service de notre Ville, qu'ils soient remerciés les uns et les autres de leur présence.

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Avant d'ouvrir la première séance publique ordinaire du Conseil Municipal, je veux rendre hommage aux Conseillers sortants qui n'ont pas souhaité solliciter, de nouveau, les suffrages des électeurs.

Je veux leur rendre hommage pour le travail qu'ils ont accompli au service de Lille et des Lillois ; un travail connu de la population, plus ou moins connu, bien sûr, suivant la nature des missions qui leur étaient confiées, un travail cependant toujours prenant qui exige un sens élevé du service de la collectivité.

La fonction municipale – je l'ai souvent dit – est l'une des plus exigeantes mais aussi l'une des plus valorisantes qui soient.

C'est au niveau communal que l'on mesure le mieux le résultat de ses efforts, que l'on peut le plus concrètement préparer l'avenir.

Quel que soit leur grade, quelle que soit leur fonction, les élus municipaux par leur apport personnel, un vrai travail d'équipe, peuvent tous, légitimement, se considérer comme des bâtisseurs des villes de demain.

Ceci fut particulièrement vrai à Lille durant le précédent mandat. Les six années qui viennent de s'écouler ont été consacrées à la préparation d'un avenir qui nous sourit enfin.

Nous avons construit les fondations de la Ville de l'an 2000, des fondations sur lesquelles va s'élever une grande cité, j'espère, européenne, des échanges et de la communication, une capitale que nous souhaitons tous ambitieuse et solidaire.

De tout cela je remercie la majorité sortante, et en particulier, aujourd'hui, ceux de ses membres qui n'ont pas été reconduits dans leurs fonctions.

Merci aux sortants du groupe socialiste : Marceau FRISON, Pierre DASSON-VILLE, Gérard THIEFFRY, Nicodème KEIGNAERT, Geneviève BRUNEL, Jean WAVRANT, Daniel CHOQUEL, Hubert CARDON, Patricia BELL, Fernand CAILLIEZ, Joël HEBRARD et Jean-Pierre FROMONT.

Merci aux sortants du groupe communiste : Henriette DEFRANCE, Simone NEFFAH et Pierre GRARD.

Merci aux Personnalités : Albert MATRAU et Bernard MOLLET.

Merci aux Rénovateurs : Christiane MOREL, Roger ETCHEBARNE et Marcel OLIVIER.

Merci au Radical de Gauche : Lucien DURIER.

Merci à François VIDAL qui représentait le PSU.

Je veux citer aussi l'Opposition car ses membres, au-delà des clivages politiques, ont apporté leur contribution et leur attachement à cette ville de Lille qui nous est chère. Je leur sais gré, en particulier, d'avoir manifesté sur l'essentiel leur volonté de voir respecter les intérêts de la ville, je pense aux projets importants pour l'avenir comme le passage du TGV au coeur de Lille, à la modification du PLD et bien d'autres décisions que nous avons prises en commun, sans oublier celles qui n'ont pas été prises en commun mais sur lesquelles ils ont fait connaître légitimement leurs points de vue.

De toutes ces activités je veux remercier les sortants qui sont Jean PIERENS, Maurice MARTINOT, Gérard PILATE, Jean-Jacques DESCAMPS, Serge CATTE-LIN, Bruno CHAUVIERRE et Michel LEBEAU.

Mais si j'ai souhaité organiser cette manifestation c'est pour honorer trois de nos anciens Adjointes qui par leur fidélité aux affaires municipales remplissent les conditions exigées pour l'Honorariat.

Marceau FRISON, Pierre DASSONVILLE, Gérard THIEFFRY totalisent, en effet, 24 années de fonctions municipales, soit quatre mandats consécutifs.

Je suis très heureux que la loi nous donne la latitude de rendre un hommage particulier à ces trois anciens élus qui, au-delà d'une ancienneté remarquable, se sont distingués par de grandes qualités personnelles et une compétence largement reconnue.

Cher Marceau FRISON, je ne vous cacherai pas l'émotion que j'éprouve en cet instant ; émotion en me remémorant mon arrivée à Lille, ma première élection comme Maire, et votre élection à mes côtés comme Premier Adjoint.

Emotion aussi au souvenir de la période 1981-1984 durant laquelle vous avez suppléé mes absences avec un grand talent. Certes, j'étais à Lille tous les week-ends, je suis même parvenu à ne manquer aucun Conseil Municipal, mais la ville avait besoin de votre expérience et de votre disponibilité. C'est une tâche que vous avez remplie avec ce mélange d'autorité et de gentillesse qui vous caractérise.

Vous avez mis dans cette mission temporaire toute votre compétence, toute votre sagesse, toute votre droiture morale comme vous avez mis toutes ces qualités au service de la ville pendant plus de 24 ans. Je tiens à dire publiquement combien je vous en suis très reconnaissant.

Marceau FRISON, Mesdames, Messieurs, est un homme pour qui j'ai toujours éprouvé de l'estime et de l'admiration.

Ces sentiments qui animent d'ailleurs nombre de ses anciens élèves, s'adressent d'abord à un Professeur exemplaire, l'un de ces enseignants à la vocation éclatante, qui conçoivent leur mission comme un acte d'humanisme.

Homme de grande culture, il a toujours su que le savoir était le premier facteur de liberté et de progrès.

C'est pourquoi, il s'est donné sans compter à sa mission d'éducateur au lycée, mais aussi dans de nombreuses oeuvres péri-scolaires.

Son engagement au service de la ville était une autre voie d'accès au même idéal, de même que son travail au service de la Ligue des Droits de l'Homme, ou d'organismes culturels, comme le Festival de Lille.

Mais Marceau FRISON c'est aussi la rigueur. Ce n'est pas un hasard si, dès son élection en 1965, il s'est vu confier, par Monsieur Augustin LAURENT, la responsabilité des Finances, une responsabilité que j'ai souhaité qu'il cumule avec la charge de Premier Adjoint à partir de 1973. Il avait d'ailleurs un tel sens des chiffres et de la logique comptable que beaucoup le pensaient Professeur de Mathématiques, alors qu'il enseignait les Lettres !

Mon cher Marceau, l'émotion que je ressens en vous rendant hommage ne va pas jusqu'à la tristesse. Ce serait le cas si nous nous quittions tout à fait, ce que nous n'imaginons ni l'un, ni l'autre.

Vous m'avez fait l'amitié d'accepter de consacrer un peu de votre temps à l'animation de la Fondation de Lille, vous souhaitez suivre les activités du Festival de Lille, et j'imagine que vous n'allez pas abandonner la présidence de l'Association qui célèbre actuellement le Bicentenaire de la Révolution Française.

Je suis heureux pour la Ville que vous acceptiez ces tâches, ces missions, la ville continuera de bénéficier ainsi de votre sens de la générosité et de vos grandes qualités humaines.

Pierre DASSONVILLE, a, lui aussi, été élu pour la première fois en 1965, sur la liste que conduisait Monsieur Augustin LAURENT.

Sa carrière dans les P.T.T. - qu'il a terminée comme Directeur Départemental Adjoint - ne le prédisposait pas à devenir le grand spécialiste de la construction et de l'urbanisme. Pourtant, c'est dans ces domaines difficiles que Pierre DASSONVILLE s'est affirmé, à la Communauté Urbaine, dès 1968, comme au sein du Conseil Municipal, tout au long de ses mandats successifs.

Mis à part un passage aux Fêtes et Cérémonies, c'est l'habitat, l'urbanisme, l'action foncière, le patrimoine, ainsi que les transports en commun au niveau communautaire

qui lui ont permis de donner pleinement sa mesure.

Je crois me faire l'interprète de tous en vous félicitant pour la maîtrise dont vous avez toujours fait preuve dans la conduite de dossiers aussi importants que complexes.

L'habitat, l'urbanisme sont des secteurs qui n'autorisent pas la fantaisie. Les décisions conditionnent l'avenir à long terme de la cité. Vous avez veillé au mieux aux intérêts de Lille. Au nom de nos concitoyens, je veux vous en remercier.

Mon cher Pierre, je n'oublie pas ces années heureuses où nous avons mené en tandem bien des activités. Ce fut le cas dans les années 70 en Mairie, dans la 2ème circonscription, vous êtes d'ailleurs devenu Député de la circonscription lilloise de 1981 à 1986 alors que j'exerçais mon service national de Premier Ministre.

J'étais alors – dans ces années 70 – lorsque vous m'avez accueilli, vous et les autres collègues du Conseil Municipal, le nouveau venu à Lille.

Vous aviez une parfaite connaissance de la ville, un sens aigu de ce qui était l'esprit lillois, et de ce qui est resté d'ailleurs l'esprit lillois. Notre complicité était d'autant plus facile entre nous que vous y apportiez la note souriante de l'humour.

Vous êtes devenu, par la suite, le Premier Vice-Président de la Communauté Urbaine, Président de l'Office d'H.L.M. et Adjoint délégué du Sud, ce grand quartier populaire qui nous est cher à bien des titres.

Dans toutes ces tâches vous avez accompli votre devoir municipal avec beaucoup de discernement et une grande ardeur ; vous avez bien mérité de la ville. C'est d'ailleurs pourquoi cette manifestation a été organisée ce jour.

Gérard THIEFFRY est notre troisième hussard de la République. Lui aussi totalise 24 années de mandat dont 18 en tant qu'Adjoint à l'urbanisme, à la circulation et à la voie publique.

Cette reconduction dans la même délégation montre à elle seule la reconnaissance de sa compétence dans ces domaines ardu et souvent délicats ; compétence qu'il a également mise au service du Département puisqu'il a été Vice-Président du Conseil Général du Nord (je le dis en présence du Président actuel du Conseil Général) et aussi de la Communauté Urbaine où il avait cette même délégation et où il siégeait depuis 1973.

Gérard THIEFFRY c'est une foi, un grand idéal cachés derrière une jovialité unanimement appréciée.

Gérard c'est aussi le monde de l'entreprise et cette tradition chrétienne qui plaçait avant toutes choses le bonheur des hommes. Sous la rondeur, derrière le rire engageant c'est l'inquiet quelquefois, en tous cas l'idéaliste comme de juste insatisfait, qui nous interpellait, qui nous interpelle toujours.

Ce souci permanent du bonheur des hommes, au-delà de leurs différences, a poussé Gérard THIEFFRY à prendre en charge l'un des dossiers les plus redoutables par sa complexité, par les passions qu'il déclenche, je veux parler du dossier des nomades. Un dossier qui engendre plus de coups que d'auréoles !

Gérard THIEFFRY a souhaité conserver ce dossier. J'en suis heureux pour lui, si attaché à son règlement. J'en suis heureux surtout pour les gens du voyage qui ont en lui un interlocuteur profondément humain et généreux. J'en suis très heureux pour la ville, je dirai aussi pour la Métropole qui devra bien trouver une solution équitable à ce douloureux problème.

Cher Gérard, je vous remercie du fond du coeur pour le travail que vous avez accompli au service de cette ville à laquelle vous êtes si attaché. Vous avez beaucoup contribué à faire progresser les idées de progrès qui ont sous-tendu toute votre action publique.

C'est pourquoi je veux vous renouveler, ainsi que je l'ai fait à Marceau FRISON et à Pierre DASSONVILLE, l'expression de ma fidèle amitié.

Marceau FRISON, Pierre DASSONVILLE, Gérard THIEFFRY : trois hommes très différents, trois hommes étonnamment semblables par la finalité de leur démarche.

Si j'ai tenu, avec vous, chers collègues, à leur rendre un hommage particulier, c'est qu'ils ont fait preuve, tout au long de leur vie d'élus, de cette disponibilité, de cette générosité, de cette volonté d'améliorer la vie, qui caractérisent les édiles communaux.

Et si nous leur rendons hommage aujourd'hui, nous, Conseil Municipal de Lille, je suis persuadé être l'interprète de Monsieur le Secrétaire Général et des hauts fonctionnaires de la ville qui participent à cette séance, pour associer à cet hommage l'ensemble du personnel de la ville.

Tous trois ont reçu les hommages que leur devait la Nation – Marceau est Officier de la Légion d'Honneur, Pierre est Chevalier de l'Ordre National du Mérite, Gérard est Chevalier de la Légion d'Honneur mais je pense qu'ils accepteront avec plaisir cette récompense plus modeste, mais si symbolique de leur dévouement à cette cause pour eux essentielle qu'est Lille, je veux dire la Médaille d'Or de la ville de Lille que je vais leur remettre maintenant.

(Très vifs applaudissements).

Je vais remettre la Médaille d'Or de la ville de Lille à Marceau FRISON.

J'ai le grand plaisir de te remettre cette Médaille et de te dire mon amitié.

Pierre DASSONVILLE, je te remets la Médaille d'Or de la ville avec grand plaisir.

Mon cher Gérard, même formalité, qui n'en est pas une, c'est un geste d'amitié.

Nous les félicitons encore.

(Très vifs applaudissements).

Je suis très heureux, d'abord de voir qu'une assistance nombreuse a participé à cette cérémonie, et ensuite de vous dire que nous avons dans la salle une délégation de notre ville jumelée, Valladolid, conduite par Dolorès DAILLEZ, Adjointe à la culture et à l'enseignement.

(Applaudissements).

Je salue la délégation de Valladolid, nous sommes très heureux de l'associer à cette séance extraordinaire du Conseil Municipal qui sera suivie, dans quelques minutes, de la séance ordinaire.

Mes chers collègues, la séance est suspendue quelques instants.

(Suspension de séance).

Monsieur le Maire – La séance est reprise.

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, cette première réunion du Conseil Municipal vient assez rapidement après la séance d'installation, pour une raison légale : nous sommes en effet, tenus de voter les taux des quatre taxes fiscales directes avant le 15 Avril 1989.

Or, comme vous le savez, le Conseil Municipal a, lors de sa séance du 26 Décembre dernier, voté le Budget Primitif en se fixant pour principal objectif de maintenir les taxes pour 1989 à leur niveau de 1988.

Je vous rappelle que le budget s'élève à 1.340.579.000 F, soit 187.627.000 F pour la section d'investissement, et 817.713.047 F pour la section de fonctionnement.

Par ailleurs, cette séance va nous permettre de mettre en place les Commissions Municipales et donc permettre aux élus de prendre rapidement en mains leurs dossiers.

Dès lors que les Commissions Municipales seront constituées, il nous restera à désigner les représentants de la ville dans divers organismes : établissements publics, sociétés d'économie mixte, associations, etc.

Mais cela nécessite une large concertation, si bien que nous procéderons à la désignation de nos collègues dans tous les organismes où la ville est représentée lors de notre prochaine réunion.

Enfin, toujours pour des raisons de mise en route rapide de nos travaux, je vais vous faire connaître les délégations que j'ai souhaité confier à certains Conseillers Municipaux, qui complètent celles des Adjointes et Présidents délégués des Conseils de Quartier arrêtées lors de la séance d'installation au cours de laquelle vous m'avez élu Maire.

A ce sujet, vous me permettez une digression. Lors de son élection, Monsieur le Secrétaire Général, le Maire octroie traditionnellement au personnel municipal une "journée du Maire". Or, c'est bien volontiers qu'à l'occasion de ce nouveau mandat je renouvelle cette sympathique initiative qui, je l'espère, sera bien perçue par le personnel municipal, et par le Secrétaire Général.

Monsieur le Secrétaire Général – Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire – Au cours de la réunion d'installation je vous ai informé, également, des délégations que j'avais confiées, pour assurer la continuité du service, à Madame Rachel MERESSE, à Madame Jeannine ESCANDE pour ce qui concerne les mandats, titre de recette et documents comptables, et à Madame Godeleine PETIT pour l'état-civil, qui a, en outre, la délégation aux personnes âgées.

Je vais vous donner maintenant connaissance de ces délégations :

– Madame Monique BOUCHEZ est chargée du Secrétariat permanent et des relations avec les Groupes du Conseil Municipal. Elle assume, par conséquent, la responsabilité de Secrétaire du Conseil Municipal.

– Monsieur Christian BURIE a pour délégation la Maison de la Nature et de l'Environnement.

– Madame Fabienne CARON: la Petite Enfance et la P.M.I.

– Madame Arlima CHEBOUB-KERROS: les relations interculturelles et le problème des immigrés.

– Madame Véronique DAVIDT: les relations publiques, les prêts de salles et de matériels.

– Monsieur Jean DELANNOY: la vie commerciale, les halles et marchés, les activités commerciales sur le domaine public.

– Monsieur Alain DEMAILLE: l'enseignement supérieur et la recherche.

– Monsieur Hervé DEPERNE: la promotion touristique.

– Monsieur Guy HASCOET: les transports urbains, la lutte contre le bruit, les économies d'énergie.

– Monsieur Malik IFRI: la citoyenneté et les droits de l'homme.

- Monsieur Denis JAGU: la jeunesse.
- Monsieur Gilles PARGNEAUX: la vie culturelle décentralisée, l'Office Municipal de la Culture et l'enseignement Arts Plastiques.
- Monsieur Alexandre PAUWELS: les fêtes et cérémonies.
- Monsieur Pierre DE SAINTIGNON: l'insertion sociale et économique.
- Madame Jacqueline STAHL: le développement des pratiques musicales amateurs, les écoles de musique des quartiers, l'harmonie municipale.
- Monsieur Charles SULMAN: la protection de l'enfance.

Mes chers collègues, j'ai pour habitude, en début de séance, de vous donner quelques informations sur les événements qui se sont déroulés dans la ville.

Depuis notre dernière réunion, l'activité a été assez réduite, d'autant que les vacances de Pâques ont éloigné de Lille un certain nombre d'entre nous.

Toutefois, je voudrais citer quelques sujets:

-L'inauguration de l'ouverture de la Foire Internationale de Lille que j'ai présidée ce matin ; celle-ci se tiendra jusqu'au 24 Avril.

Il s'agit à la fois d'un événement traditionnel et exceptionnel :

* Traditionnel car tous les ans la Foire Internationale de Lille attire des milliers de visiteurs qui rencontrent des centaines d'exposants ;

* Exceptionnel car le thème retenu cette année concerne les villes jumelées et le tourisme en Europe.

Les villes européennes jumelées à Lille sont d'ailleurs présentes sur le stand de la Ville de Lille.

A l'occasion de cette Foire Internationale aura lieu, le mardi 18 Avril, de 10 H à 17 H, un colloque organisé par la Fédération mondiale des cités unies et villes jumelées consacré au "tourisme européen et villes jumelées".

Ce colloque sera honoré de la présence de Monsieur Olivier STIRN, Ministre Délégué au Tourisme, qui conclura cette rencontre.

En tant que Maire de Lille, j'invite tous les Adjointes et Conseillers Municipaux à assister à ce colloque et aux conclusions qui seront apportées par le Ministre.

- Vous avez pu admirer la très intéressante exposition présentée actuellement dans le grand Hall de l'Hôtel de Ville, dans le cadre des manifestations du Bicentenaire de la Révolution Française, par le Goethe Institut, consacrée à l'Allemagne et à la Révolution Française.

Je saisis cette occasion pour vous préciser que les manifestations du Bicentenaire se déroulent selon le calendrier prévu dans la plaquette qui a été diffusée dans la ville et vous a été remise.

Je vous invite, d'ores et déjà, à réserver le week-end des Fêtes de Lille, c'est-à-dire les 2, 3 et 4 Juin, afin d'assister à des manifestations tout à fait exceptionnelles qui, nous l'espérons, attireront un public très nombreux à Lille, et constitueront la contribution significative de Lille à la célébration du Bicentenaire.

- Je veux annoncer également le commencement du chantier de restauration du prestigieux édifice que constitue la vieille Bourse de Lille. Il s'agit là, comme vous le savez, d'une expérience exemplaire à laquelle participent, à côté des institutions, vingt-quatre entreprises régionales, sous l'égide notamment du club "Gagnants".

Ce chantier avoisinera celui du parking souterrain de la Grand'Place, gênant, hélas, comme toutes les entreprises de cette envergure, mais qui se déroule conformément au planning annoncé. Je précise que le parking sera inauguré pour Noël prochain. Il faut toujours souffrir un peu avant d'avoir une belle ville et en tous cas une belle place !

S'agissant de la première réunion ordinaire du Conseil Municipal, j'ai souhaité, d'ailleurs en relation avec chacune des composantes de la nouvelle assemblée, que les différents Groupes - qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition - puissent s'exprimer. C'est à eux que je vais donc maintenant donner la parole.

Monsieur COLIN.

M.COLIN - Monsieur le Maire, mes chers collègues,

L'élection municipale s'est traduite par un refus clair d'une gestion de droite et par la non présence au Conseil de l'extrême droite.

En même temps - et la composition même de la nouvelle majorité témoigne de son caractère pluraliste - des choses sont en train de bouger en profondeur dans l'opinion.

Les propositions que je vais formuler ce soir cherchent à répondre à ce besoin de renouvellement.

Une remarque cependant avant d'y venir, s'agissant du mouvement dont je suis ici l'unique représentant, je crois pouvoir dire, sans immodestie, et en toute objectivité, qu'il n'est pas représenté au Conseil comme il aurait dû l'être, ne serait-ce qu'au regard des résultats du suffrage universel dans la Ville ; ceux qui en douteraient peuvent se reporter au vote des Lillois lors des élections cantonales, par exemple.

Toujours est-il qu'en dépit des résistances et des péripéties, pour la première fois en France près d'un millier d'élus municipaux partageant notre recherche d'un nouveau communisme, plusieurs dizaines de Maires sont maintenant au travail, le plus souvent dans l'union de la gauche.

Si l'événement a été éclipsé par la "vague verte" il n'en est pas moins significatif.

Puisqu'il s'agit maintenant d'agir ensemble, mes premiers mots seront pour l'unité.

Les Lillois qui ont voté pour la gauche et l'écologie ne comprendraient pas des attitudes de divisions ouvertes ou souterraines.

Chacune des composantes de la majorité a son originalité, bien des choses nous différencient, à commencer par l'appréciation que nous portons les uns et les autres sur la politique gouvernementale, ce qui nous unit ici c'est la volonté d'apporter des réponses concrètes aux problèmes locaux. Et dans ce domaine notre diversité peut être source de richesse si elle est mise au service des meilleures propositions, des meilleures initiatives, sans arrière-pensée.

Deuxième observation quant à notre style de gestion : je pense que nous avons besoin de toujours plus de démocratie.

Sur ce plan – et puisqu'il s'agit d'un problème d'actualité – je m'arrêterai sur les Conseils de quartier.

La municipalité est fière, à juste titre, de cette expérience. Il est bon de remettre en place rapidement les Conseils de quartier, d'en élargir les compétences comme cela est prévu, et je pense que nous pourrions prendre un engagement pour la suite.

Le pays va connaître plusieurs années sans élection, le moment est donc propice à l'organisation, à l'échéance d'un an ou deux ans, d'élection au suffrage universel des Conseils de quartier. Une loi peut être votée au Parlement par la majorité de gauche, mais même si la loi traîne rien ne nous interdit d'organiser, à titre non officiel, des élections à Lille. Cela pourrait être également l'occasion d'associer des Lillois d'origine étrangère.

Nul doute que ce serait un pas important sur la voie de la nouvelle citoyenneté dans la ville et que cela valoriserait le travail des Conseillers de quartier.

Maintenant, sur le plan des choix de gestion il me semble que des priorités sont à définir, et, en la matière, l'urgence absolue doit être de faire reculer la pauvreté et l'exclusion sociale.

La vie est trop dure dans bien des foyers, la ville est en train de devenir une ville à deux vitesses : ceux qui s'en sortent plus ou moins bien, et ceux qui plongent dans la misère.

Ce n'est pas spécifique à Lille, les solutions ne sont pas uniquement municipales, loin s'en faut, mais la majorité municipale peut afficher une volonté, favoriser les concertations, les mobilisations nécessaires, et, par des résultats rapides en débloquent des situations dramatiques, commencer à inverser la tendance.

Les élections sont d'ailleurs révélatrices ici encore. Une part importante de l'abstention, sans parler du non-vote immigré, traduit l'exclusion politique qui accompagne l'exclusion sociale.

Bien sûr, chaque élu de la majorité est décidé à agir dans son domaine de responsabilité municipale, mais il nous faut manifester une détermination collective d'emblée, créer un climat, bien signifier à celles et à ceux qui sont aux prises aux mille difficultés que nous sommes à leurs côtés, conscients des urgences.

Je plaiderai enfin pour un projet d'agglomération. Nous sommes en pleine période de mutation, nous avons besoin de faire le point, d'élaborer un projet, de définir où nous allons, quel tertiaire ? quelle industrie ? quel environnement ? quel transport ? et pas seulement en trouvant un accord rapide sur quelques infrastructures ;

Nous avons besoin d'études sérieuses, de débats, de transparence dans le choix des entreprises, des administrations, des collectivités ; nous avons besoin d'initiatives.

Mettre cette élaboration d'un projet d'agglomération en chantier cela permettrait de donner tout son sens au débat politique, en un mot de le rénover. La gauche y a tout à gagner. Elle a particulièrement besoin d'un dessin pour la Métropole si elle veut contribuer à changer la vie.

Soit dit en passant, cela permettrait, par la même occasion, de sortir la Communauté Urbaine de bien des confusions et querelles !

Voilà donc les objectifs que je vous propose : Unité et peut-être convivialité, démocratie dans les quartiers, mobilisation d'urgence pour faire reculer les inégalités, mise en chantier d'un projet d'agglomération.

J'ajouterai un mot à propos de mon identité – je parle évidemment de mon identité politique – A ceux qui s'interrogeraient encore je dirai que je suis tout simplement rénovateur communiste.

Oui, les nouveaux communistes existent, on peut les rencontrer partout en Europe, à l'Est comme à l'Ouest, et même chez nous.

Ce n'est pas le lieu, bien entendu, d'en définir les choix politiques généraux et les passions. C'est d'ailleurs essentiellement – j'en suis pleinement convaincu – à travers nos actes, nos propositions, notre comportement, que les Lillois jugeront de notre originalité comme, je l'espère, de notre utilité politique.

Monsieur le Maire – Merci Monsieur COLIN

Monsieur DEPERNE, au nom de l'Association des Démocrates.

M. DEPERNE – Monsieur le Maire, l'Association des Démocrates à Lille, par la voie de son représentant, va travailler à concrétiser les engagements de la liste de rassemblement pour l'an 2000.

Ces engagements, pour nous, sont bien plus qu'un programme. Ils constituent un véritable projet, un projet d'ensemble, un projet cohérent pour Lille.

Nous les Démocrates, nous comprenons ce projet, nous l'apprécions, nous le soutenons comme un projet d'ouverture : Ouverture de Lille aux échanges, ouverture aux technologies nouvelles, ouverture au tourisme aussi, ouverture aux plus démunis, à la vie et aux préoccupations des plus démunis.

C'est bien sûr un projet politique, c'est le projet de la majorité municipale. Mais, nous, Démocrates, souhaitons que ce soit davantage, nous souhaitons qu'en cours de mandat, dans les années qui viennent, se reconnaissent dans cette ambition l'ensemble des Lillois, une écrasante majorité de Lillois, à l'exception des extrêmes bien sûr, parce qu'il n'y a pas de progrès aux extrêmes, tous ceux qui ne sont réellement motivés que par l'avenir de Lille ou, mieux encore, par le destin de Lille, car nous croyons que Lille a un destin qui lui est propre, un destin communautaire d'abord, un destin politique et un destin économique...

Un destin communautaire d'abord, car, si les questions se posent au niveau municipal, les réponses sont très souvent communautaires. C'est vrai en matière de fiscalité, c'est vrai en matière de tourisme, c'est vrai en matière de développement économique.

Nous savons tous qu'il est temps de mettre fin au déchirement de la Communauté Urbaine de Lille, et qu'il faut une volonté politique à la C.U.D.L., une volonté qui ne peut venir que de Lille, mais une volonté qui ne peut être que partagée.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, les Démocrates vous ont approuvé quand, le 24 Mars dernier, lors du premier Conseil Municipal, vous en avez appelé à l'union et à la participation de tous à l'action communautaire.

C'est pourquoi également les Démocrates sont sereins pour ce qui les concerne, ils savent désormais qu'ils seront, comme toutes les autres formations politiques, représentés à la Communauté Urbaine de Lille, et, Monsieur le Maire, ils vous en remercient par avance.

Il faut aussi à Lille, bien sûr, un destin politique, et ce destin politique, au sens noble du terme, est sans doute d'incarner une certaine idée de la démocratie locale. C'est déjà largement le cas, et nous devons tous quelque chose au Recteur DEBEYRE qui a initié la décentralisation des quartiers. Mais, nous Démocrates, nous croyons qu'il y a toujours des avancées possibles en démocratie.

Nous croyons par exemple aux commissions extra-municipales, qui associent les

élus à la société civile. Nous croyons aussi à de nouveaux droits d'expression, et notamment au référendum local, sur le budget par exemple.

Nous croyons aussi à des droits pour les minorités :

- Que ce soit les minorités ethniques ; l'Association des Démocrates est pour le droit de vote des immigrés, avec au niveau local, dans un premier temps, une participation de cette population à des consultations locales, au référendum local notamment. Après Mons-en-Baroeul, pourquoi pas Lille ?

- Que ce soit les minorités politiques, et c'est le problème du statut de l'opposition au niveau municipal.

Il faut aussi à LILLE, bien sûr, un destin économique, qui passe très largement - c'est vrai - par la poursuite de l'action menée par la municipalité en faveur des créations d'emplois ; et aussi, probablement, par une agence de développement de Lille ; mais également par une politique d'image.

En effet, nous savons tous que l'image aujourd'hui est une force créatrice en elle-même. Les implantations d'entreprises sont déterminées au moins autant par l'image, par la perception de la Ville, par l'image de la Ville et du lieu, que par la fiscalité ou les primes.

Il faut une politique d'image. Beaucoup a été fait, mais il faut sans doute mieux faire savoir encore tout ce qui peut se voir et tout ce qui peut se faire à Lille.

Pour ce qui me concerne, Monsieur le Maire, puisque vous avez bien voulu me confier le tourisme, c'est ce que j'essaierai de faire dans ce secteur, avec le plus grand sérieux. En effet, si le tourisme n'est pas une activité sérieuse par définition - c'est plutôt la fête -, c'est une activité dont il faut s'occuper sérieusement, comme d'une industrie.

Je crois que nous avons à Lille un beau projet ; mais, comme tous les projets, il risque de retomber un peu comme un soufflé, si nous méconnaissons nos propres limites. Ces limites sont celles du volontarisme politique. En effet, le destin de Lille sera très largement le fait des socio-professionnels, de la société civile ; chefs d'entreprise, chambres consulaires, associations, enseignants, syndicats..., tous ont un rôle à jouer et une part à prendre dans ce destin de Lille. Je crois que c'est aux politiques, c'est à nous à n'oublier personne et à associer l'ensemble de ces partenaires.

Les associer, c'est bien. Les mobiliser en ouvrant la porte au-delà des clivages, c'est mieux. C'est sans doute l'une des clés du succès, et, en tous cas, je crois que ce sera notre fierté.

Monsieur le Maire - Merci.

Monsieur CATESSON, au nom du Mouvement des radicaux de Gauche.

M. CATESSON - Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Nous avons fait campagne à côté de vous, Monsieur le Maire, sur un thème (à travers les affiches que nous avons pu mettre) qui était "Lille au centre d'un million d'Européens". C'était essayer de dire en un mot ce que devrait et pourrait être notre ambition à tous.

Dans le monde tel qu'il va, dans l'Europe telle qu'elle va, notre ville de 170.000 habitants n'est plus à la dimension de l'avenir du monde.

Ce ne sont pas là des grands mots, des grandes idées, c'est simplement le fait que, si l'on n'est pas connu, on ne vient pas à nous ; si on ne vient pas à nous, on ne crée pas, on ne crée pas d'activités économiques, on ne crée pas de richesses, on ne crée pas de flux de marchandises, de flux d'hommes, on ne crée pas de gains, et par conséquent on ne crée pas d'emplois et on ne crée pas de bien-être.

Or, nous avons un devoir d'existence qui commence par l'activité qui donne du bien-être aux hommes, et on ne peut bien nourrir une solidarité que s'il y a un minimum de richesses pour l'approvisionner.

Nous devons donc avoir cette grande ambition. Monsieur le Maire, vous avez bien voulu me confier la responsabilité des affaires européennes. On essaiera peut-être de trouver un mot plus noble que celui d' "affaires".

Enfin, vous nous donnez mission de nous ouvrir sur l'Europe. Nous essaierons de le faire à travers ce que sont aujourd'hui les jumelages, à travers ce que devra devenir davantage notre enseignement, à travers ce que pourront devenir nos rapports économiques avec les autres villes.

Nous sommes jumelés, par exemple, avec le Port de Rotterdam, qui est le deuxième port du monde ; or, à Rotterdam, on accueillerait peut-être avec plus de faveur les milieux politiques s'ils accompagnaient les milieux économiques.

Il faut bien penser que, dans d'autres pays de ce monde, les Ambassadeurs sont avant tout des hommes d'affaires. Quand les Américains ou les Allemands nomment un Ambassadeur à l'étranger, celui-ci a souvent été avant un dirigeant d'entreprise, plus qu'un homme spécialiste des affaires étrangères.

Dans le passé, quand le monde était terre d'échanges, l'économie gouvernait les rapports entre les hommes, ou tout au moins était en amont des rapports entre les hommes.

Nous essaierons donc d'ouvrir cette ville.

Par quel moyen et comment ? Bien sûr, à travers la métropole ; et aujourd'hui, vous me permettrez d'émettre à ce sujet quelques souhaits.

Nous ne sommes pas une Communauté Urbaine comme les autres en France, nous sommes tout à fait originaux, et ceci pour deux raisons :

- La première, c'est que nous n'avons aucune unité. Nous avons, Monsieur le Maire - et je vous fais confiance pour être celui qui en sera l'animateur principal -, le devoir d'initier, dans les six ans qui viennent, une véritable nouvelle ville d'un million d'habitants, mais dans laquelle aucun des Maires existants ne perdra la moindre parcelle de ses prérogatives.

Nous aurons besoin de tous les Maires de cette Communauté, qui garderont la dimension humaine de leur commune ; mais nous aurons besoin, tous ensemble, de dessiner une ville qui aura un nom unique "LILLE", parce qu'il n'y en a pas d'autres possibles. Ce ne sera pas du colonialisme, ce ne sera pas de l'annexion, ce sera un grand dessein, à travers lequel nous pourrons tous nous unir pour travailler ensemble.

Je crois que chacun pourra garder son nom, il s'appellera "Lille - Marcq-en-Baroeul", "Lille - Lambersart", "Lille - Hellemmes", "Lille - Lesquin"... après tout, il y a des mots qui se disent déjà ; mais au moins, tous ensemble, nous pourrons avoir la même image à l'extérieur.

Comment se fera-t-elle ?

Je souhaite qu'il y ait 140 élus de Communauté Urbaine, pour que le maximum de petites communes soient représentées. En effet, nous avons assez vu, aux dernières élections, le souci de qualité de la vie qui s'est reflété à travers les votes écologiques. Ce souci de qualité de vie me semble pouvoir se réaliser dans toutes ces petites communes, qui sont des îlots de verdure dans une grande agglomération qui a une chance inouïe, celle d'avoir de la surface et une possibilité de qualité de vie extraordinaire.

- Deuxièmement, notre Communauté est originale parce qu'elle est transfrontalière.

Mes Chers Collègues, j'avais une conversation récente avec le Directeur de l'Équipement Départemental, qui me disait : "Monsieur CATESSON, nous sommes en retard de planification, nous sommes en retard de schémas d'aménagement. Nous, à l'Équipement, quand vous nous aurez donné vos idées, il nous faudra six ou sept ans pour réaliser. Mais, dites-vous bien", me disait-il, " que vous ne pouvez pas faire de plan valable si vous ne le faites pas aujourd'hui avec les Belges, car les Belges ne nous ont pas attendus pour faire les leurs, pour faire déjà leurs réalisations, et les nôtres doivent être branchées sur les leurs".

Autrement dit, nous devons être une Communauté Urbaine franco-belge par nécessité d'Europe, par nécessité concrète d'équipements, de routes, de T.G.V., de voies ferrées, etc... Je pense que c'est là également une nouvelle donnée de notre dimension politique.

Puisqu'il faut bâtir cette Communauté Urbaine en y impliquant le plus possible ceux qui voudront la construire avec vous, Monsieur le Maire, je pense qu'au-delà de ce qu'a été à un certain moment - et parce que cela était nécessaire - la Charte des 5 grandes Villes, il faut aujourd'hui un contrat de toutes les villes de cette Communauté Urbaine,

pour qu'elles dessinent ensemble cette immense ambition de faire une Eurocité d'un million d'habitants à l'échelle de l'an 2000, comme le disait notre slogan d'affiche.

Puisque nous avons cette ambition, je crois qu'il faudra adapter nos moyens et les changer. Je crois qu'il faudra éviter les doubles usages de moyens : Je crois qu'il ne faudra pas faire des affaires économiques ici et à la Communauté Urbaine, il ne faudra pas faire de l'urbanisme ici et à la Communauté Urbaine, il ne faudra pas faire de l'image de marque ici et à la Communauté Urbaine. Autrement dit, je crois qu'il y aura une nécessité de synthèse dans les services qui devrait enfin concrétiser une unité, une entente telle qu'elle aurait toujours dû exister, véritablement cordiale entre la Ville de Lille et la Communauté Urbaine.

Je pense qu'au niveau de nos moyens, il y aura lieu de simplifier, d'harmoniser et d'être véritablement plus efficace par ces procédés.

Tout cela, Monsieur le Maire, les Radicaux de Gauche le font, en essayant de dessiner l'avenir, mais dans la plus grande fidélité aux qualités fondamentales des gens de Gauche, qui sont surtout des qualités de fidélité à la solidarité ; solidarité à tous ceux qui sont à l'intérieur de cette ville en position plus difficile que les autres, ceux qui souffrent le plus ; solidarité – Monsieur COLIN le disait tout à l'heure – avec ceux qui ont eu une autre naissance que celle de France et qui, aujourd'hui, peuvent dans une certaine mesure contribuer à nos affaires parce qu'ils ont gagné leur qualité de citoyens.

Puisque j'utilise le terme de "citoyens", je ferai une remarque pour Monsieur DEPERNE : Je dirai que la notion de société civile commence à m'agacer. Y aurait-il une société civile, et une société politique qui ne serait pas aussi digne ? Y aurait-il des citoyens sans responsabilité et des citoyens avec responsabilité ?

La tradition des Radicaux veut que, là où les Socialistes ou les Communistes s'appellent aujourd'hui "camarades", les Radicaux s'appelaient "citoyens" entre eux. Cela voulait dire "hommes responsables".

J'estime qu'il y a, dans la société politique, comme dans la société civile, des hommes responsables, il m'est toujours difficile de voir des barrières élevées entre des gens qui, les uns et les autres, travaillent pour le bien de la cité. C'est une remarque que je fais en passant.

Par conséquent, fidélité à la solidarité, fidélité aussi à nos alliances : c'est-à-dire à tous ceux qui ont la même notion de progrès, car c'est dans une société de progrès que nous voulons aller.

Aujourd'hui, nous sommes à ce Conseil Municipal, comme hier, à côté de Communistes, de Communistes Rénovateurs, à côté de nos amis Socialistes, à côté d'écologistes, de gens d'ouverture, de gens de progrès, dont on n'a pas demandé la carte d'identité politique, que je ne prends pas pour des gens de la société civile, mais pour des gens de la société politique ; car "politique" veut dire la vie de la cité, ils s'y engagent à nos côtés, je dirai que je les remercie et que je suis fier d'être à côté d'eux aujourd'hui.

Enfin, Monsieur le Maire, la fidélité au passé nous oblige aujourd'hui à nous adapter à un futur qui va changer sans cesse plus vite.

Autrement dit, nous avons l'inconvénient d'être, dans l'administration française et dans la société politique, des structures lourdes. Je dirai que nous sommes un gros pétrolier d'un million de tonnes qui a du mal à s'arrêter, à tourner, à virer, alors que la vie impose, au niveau de la société économique en particulier, des changements très rapides, elle impose que l'on apprécie la situation très vite, que l'on s'y adapte très vite, elle impose donc beaucoup de souplesse.

Là encore, il faudra y adapter nos mentalités, nos instruments et les hommes et les équipes qui nous entourent. Il faudra sans cesse regarder autour de nous ce qui se passe, de manière à être vraiment les uns et les autres, et pour le plus grand bien de toutes les Lilloises et tous les Lillois, des femmes et des hommes de progrès.

Monsieur le Maire – Merci.

La parole est à Monsieur PLANCKE, au nom des Elus écologistes et alternatifs.

M. PLANCKE – Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, au nom du Groupe des Elus Ecologistes et Alternatifs, je voudrais préciser très brièvement l'esprit dans lequel nous comptons travailler au cours de ce mandat.

Nous sommes ici les représentants d'un courant d'opinion, soucieux d'une meilleure prise en compte de l'environnement, de la démocratie locale, de la vie quotidienne dans les quartiers de Lille.

Nous avons fait le choix de sortir de notre rôle de contre-pouvoir pour nous engager dans l'institutionnel, pour participer à la gestion de la Ville.

Loyalement, mais sans concession, nous nous attacherons à la réalisation des propositions que nous avons développées au cours de notre campagne électorale :

- pour un développement de la ville qui profite réellement à tous les Lillois,
- pour poursuivre et améliorer l'oeuvre de décentralisation,
- pour que les quartiers n'aient plus le sentiment d'être parfois négligés ou oubliés au profit de grands projets certainement nécessaires, mais qui ne peuvent être le tout de la Ville,
- et pour que l'écologie soit enfin une réalité inscrite dans la gestion de notre ville ; l'environnement, c'est un tout, ce n'est pas seulement le gazon que l'on met autour du béton quand il est coulé.

Nous avons la prétention de connaître assez bien les réalités lilloises, mais nous savons aussi qu'il nous reste beaucoup à apprendre pour être efficaces dans notre nouveau rôle.

Pour cela, rassurez-vous, nous ne vous infligerons pas, ce soir, ni plus tard, de grandes et longues déclarations idéologiques pendant les séances du Conseil Municipal.

C'est aussi pourquoi nous avons choisi de ne pas intervenir sur les dossiers à l'ordre du jour ce soir, en attendant de mieux les connaître.

Nous nous efforcerons plutôt de travailler efficacement dans nos délégations, tout en conservant, rassurez-vous, intactes, nos capacités de réaction, de création et d'imagination.

Monsieur le Maire – Merci.

Monsieur le Recteur DEBEYRE.

M. DEBEYRE – Monsieur le Maire, mes Chers Collègues,

Monsieur le Maire, vous avez, en 1977, inventé – au sens étymologique du terme – les "Personnalités", à une époque où on ne parlait pas encore de "société civile".

Cette expérience a dû vous paraître bonne, peut-être même excellente, puisque vous l'avez renouvelée en 1983, puis en 1989, et même – je tiens à le signaler – vous avez augmenté le nombre de ces personnalités.

Nous sommes à l'heure actuelle au nombre de six, il y a trois anciens, il y a trois nouveaux, je n'oserai pas dire qu'ils sont "rénovateurs". En tous cas l'équilibre est bien maintenu ; il y a, dirait-on classiquement, les hommes d'expérience (je pense aux trois anciens, toujours jeunes), et il y a les éléments moteurs, ceux qui vont pousser les Personnalités, ceux qui vont pousser l'ensemble du Conseil Municipal, et nous comptons beaucoup sur eux.

J'ajouterai que ces Personnalités – et ils y tiennent – sont des individualités. Nous n'aimons pas beaucoup (et nous ne voulons vexer personne) être appelés "groupe".

Nous avons un point commun avec chacune et chacun d'entre vous (et, j'en suis persuadé, personne ne me dira le contraire), c'est le grand amour, l'attachement que nous portons à notre ville de Lille ; sinon, mes chers collègues, nous ne serions pas là, les uns et les autres.

Mais, pourquoi le cacher, nous avons aussi une originalité (et ce n'est dire du mal de personne, je n'ai pas dit une supériorité), c'est que nous n'avons aucune carte politique dans notre poche. Nous n'avons jamais été ce que l'on appelle "des militants politiques". Pour faire plaisir à mon collègue CATESSON, j'ajouterai que ce n'est pas pour cela que nous allons nous qualifier "d'apolitiques", "a privatif".

Je pense, Monsieur le Maire, que, si vous nous avez demandé de collaborer au Conseil Municipal, c'est parce que (du moins je le souhaite) vous avez reconnu en chacun d'entre nous une certaine compétence dans un certain nombre de domaines, et vous avez pensé qu'il n'était peut-être pas mauvais, au milieu de tous les partis politiques, que je salue et que je respecte, d'avoir des individualités qui, dans leurs activités, ont fait la preuve de leur expérience et de leur compétence.

Je pense que c'est bien là ce que nous pouvons apporter (laissez-nous cette vanité...) au Conseil Municipal de Lille.

Néanmoins, nous ne cachons pas non plus, Monsieur le Maire, que nous avons choisi notre camp et que nous sommes venus avec vous. Pourquoi ? Parce que dans le passé vous avez fait vos preuves, parce que vous étiez un des rares hommes politiques à vous intéresser, dès 1970, à l'avenir économique de cette région, parce que, toujours, vous avez eu foi en notre ville parce que vous êtes tolérant et respectueux des opinions d'autrui. La personnalité que vous représentez sur le plan national et sur le plan international doit apporter une valeur supplémentaire, un "plus" (comme disent les jeunes) pour Lille, dans le grand combat que nous voulons mener dans les années futures pour que cette ville reste une grande cité, une capitale régionale, une véritable métropole.

Nous avons voulu participer à votre programme, à ce rassemblement de tous les Lillois pour l'embellissement, pour la rénovation, pour la prospérité de notre ville.

Nous voulons, avec chacun d'entre vous – et ce sont des lieux communs de le répéter – que Lille soit mieux connue et jugée, nous voulons qu'elle soit plus belle, plus verte, plus active ; nous voulons qu'elle soit plus démocratique, grâce précisément à une décentralisation qui est, avant tout, votre oeuvre, parce que vous l'avez voulue, parce que vous avez désiré cette citoyenneté nouvelle et parce que vous avez vous-même combattu, non pas seulement sur le plan national, mais ici dans votre ville. Sans vous, sans votre tenacité, sans votre autorité – vu l'énergie des adversaires – la démocratie locale aurait été – comme ailleurs – un échec.

C'est une des caractéristiques de l'oeuvre que vous avez entreprise de rendre la parole aux citoyens et de passer d'une démocratie de représentation à une démocratie de délégation.

Nous sommes, dans cette période du bicentenaire, véritablement dans la ligne de la souveraineté nationale, cette souveraineté que, dans les quartiers, vous avez reconnue au peuple lillois en lui permettant de s'occuper lui-même des problèmes qui l'intéressent au premier chef et pour lesquels il est particulièrement compétent.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous pouvez compter sur l'appui de l'ensemble de ces Personnalités, qui collaboreront, comme elles l'ont toujours fait dans le passé (du moins pour les anciens) en pleine indépendance d'esprit, afin de faire de cette ville de Lille la grande cité européenne de l'an 2000.

Monsieur le Maire – Merci Monsieur le Recteur.

La parole est à Monsieur TURK, au nom du Rassemblement et du Centre.

M. TURK – Je voudrais, en quelques mots, exposer la conception que nous retenons pour notre rôle d'opposition dans le mandat à venir.

Tout d'abord, une remarque de vocabulaire, dans la ligne de ce que vient de dire le Recteur DEBEYRE : j'écoute les orateurs et je me dis qu'au fond nous ne sommes pas

très différents, puisque nous sommes nous aussi favorables à l'écologie, nous ne sommes pas contre la rénovation, nous ne sommes pas contre la démocratie non plus, et j'ai la prétention de croire qu'il y a parmi nous quelques personnalités !...

Il faut croire que, si nous nous sommes combattus loyalement pendant la campagne, c'est qu'il y avait tout de même autre chose derrière tous ces "signifiants", comme l'on dit aujourd'hui.

Pour être plus sérieux, je dirai simplement que notre objectif n'est pas ce soir de vous exposer notre programme, ce serait incongru. Notre objectif est de vous dire comment nous allons essayer de vous aider à développer le vôtre quand nous pensons qu'il est bon, et comment nous essaierons de le combattre quand nous pensons qu'il n'est pas de l'intérêt des habitants de l'appliquer. Je suppose que c'est ce que l'on peut attendre d'une opposition démocratique.

Pour essayer de donner une référence – et je parle là aussi sous le contrôle du Recteur DEBEYRE, qui est un de mes aînés dans la Faculté de Droit –, je dirai que la référence pour moi serait plutôt l'opposition à la britannique, c'est-à-dire d'abord, pour soulever un paradoxe, une opposition qui doit aider la majorité à faire son travail. Ceci va peut-être vous paraître curieux, mais j'ai le sentiment que notre premier rôle est d'avoir du respect vis-à-vis des personnes qui constituent cette majorité. Je peux affirmer que vous ne nous trouverez jamais en défaut sur ce point.

Deuxièmement, nous devons également respecter la majorité, parce qu'elle est la majorité, comme je l'ai reconnu il y a quelques semaines, et qu'à ce titre elle a donc vocation à représenter d'abord les citoyens.

Cette majorité est également celle qui donne naissance à l'exécutif. De ce point de vue également, nous devons donc avoir une position spéciale vis-à-vis d'elle.

Enfin, nous essaierons de l'aider en jouant le rôle d'aiguillon au nom de l'opinion publique. Je suppose qu'il appartiendra à cette majorité de se situer par rapport à l'opinion publique et par rapport à ce que nous serons en tant qu'intermédiaire.

Evidemment, c'est un contrat, d'une certaine manière, et la majorité doit aussi aider l'opposition en la reconnaissant.

Sur ce point, vous nous permettez, comme à chacun des autres groupes, de nous exprimer en tant que groupe et, d'une certaine manière, il y a là un facteur d'institutionnalisation.

Deuxièmement, vous nous donnez des moyens, on les a évoqués tout à l'heure ensemble, et je vous dis publiquement que ce que vous nous donnez est suffisant. Nous ne demandons pas plus, parce que ce ne serait pas raisonnable et que ce ne serait pas sain.

Troisièmement – et c'est l'essentiel –, si vous voulez nous aider à accomplir notre rôle d'opposition, puisque, après tout, nous représentons plus de 46 %, vous devez surtout nous assurer du droit à l'information.

Sur ce point, je fais une nuance. Le droit à l'information, quant à la gestion du quotidien, je n'y crois pas beaucoup. Vous êtes l'exécutif, vous avez une stratégie à mener, et je ne fais aucune illusion. Pour reprendre un peu la formule de Cocteau, je préfère dire moi-même que je ne l'exige pas, puisque je sais que je ne l'obtiendrai pas.

En revanche, s'agissant des grands dossiers qui conditionnent l'avenir de Lille et qui ne peuvent pas être traités uniquement à Lille, mais aussi à la Communauté, là je vous demande d'assurer le plus large droit à l'information à l'opposition que nous sommes.

Si vous voulez (comme vous nous avez tendu la main il y a quelques semaines dans ce sens, je peux le redire aujourd'hui) que nous parvenions à un consensus sur les grands dossiers, pour essayer de dépasser les clivages politiques, je pense qu'il faut que vous nous donniez toutes les chances d'exister réellement dans ce débat.

Sur ce point, je réaffirme ce que j'ai dit durant toute la campagne, nous avons un certain nombre d'idées sur les grands dossiers, mais nous n'avons pas suffisamment d'informations aujourd'hui. Je le dis sans esprit critique, puisqu'après tout nous arrivons dans cette assemblée. Là, vous nous trouverez extrêmement vigilants. Ceci également parce que les décisions ne pourront, de toute manière, être prises qu'au niveau lillois et, en même temps, communautaire.

Si l'opposition joue son rôle à l'égard de la majorité, si la majorité joue son rôle à l'égard de l'opposition, on pourra effectivement parler d'une conception constructive. Je pense que ce sera de l'intérêt de la majorité durant le mandat qui s'écoule ; je pense que ce sera de l'intérêt de l'opposition, parce qu'elle nous permettra de préparer l'alternance. Je pense donc que cela ne peut être que de l'intérêt de la population lilloise, puisque cela favorise une meilleure action présente et une meilleure action à venir.

Monsieur le Maire - Merci.

La parole est à Madame MATTIGHELLO, au nom du Groupe Communiste.

Mme MATTIGHELLO - Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

L'objectif du Parti Communiste Français est clair : agir dans l'intérêt de la population, contribuer dans ce but à unir et à rassembler toutes les forces de gauche et de progrès.

Le Parti Communiste s'est ainsi montré, dans le cadre des élections municipales, à l'initiative et d'une grande loyauté dans l'élaboration et l'application d'accords d'union.

A Lille, le Parti Communiste appartient à la majorité électorale. Il a largement et activement participé, et il s'en félicite, à la défaite des Partis de Droite et d'Extrême-Droite, a empêché ainsi la mainmise de la bourgeoisie et du patronnat sur notre ville.

Par rapport à l'intervention de Monsieur TURK, je ne pense pas qu'un consensus soit possible aujourd'hui entre la gauche et la droite, puisqu'il va de soi que nous ne

défendons pas les mêmes intérêts. La lutte des classes, quoi qu'on en dise, cela existe encore.

L'importance de notre Parti a été reconnue. Ses huit élus forment le second groupe politique au sein du nouveau Conseil Municipal.

Les conditions sont remplies pour développer une action municipale allant dans le sens des aspirations et des besoins de la population et s'inscrivant contre les effets de la crise et de la politique d'austérité.

Nous pouvons et nous devons agir pour la justice sociale et le respect de la dignité humaine ; une dignité humaine considérablement mise en cause par les politiques de chômage, d'inégalité et de misère ; également mise en cause par toutes les exclusions, qu'elles soient sociales, raciales, religieuses ou qu'elles relèvent de handicaps de santé ou de vieillesse.

Nous pouvons et nous devons soutenir les travailleurs dans leur lutte pour l'emploi. Nous pouvons et nous devons aider les jeunes qui agissent contre la précarité du travail et qui veulent vivre pleinement leur vie.

Dans ce domaine de l'emploi, je rappelle les réductions d'effectifs en cours, comme par exemple aux A.F.R., A.F.C.B., chez PEUGEOT ou au CREDIT DU NORD, aux P.T.T., dans les services publics.

Je voudrais vous rappeler également, Monsieur le Maire, mon intervention pour venir en aide aux salariés de l'entreprise de confection MACOFA, qui sont en lutte depuis maintenant plus d'un mois pour obtenir tout simplement d'être payés au SMIC. Ces femmes sont en effet payées à 26,68 F de l'heure, y compris après trente cinq ans de service, alors que le taux légal, faut-il le rappeler, est fixé par la loi à 29,36 F.

Peut-on imaginer vivre décemment aujourd'hui avec un salaire qui excède à peine 4.000 F par mois ?

Ces salariés sont avec nous ce soir dans cette salle, et j'en profite pour saluer leur courage. Je pense qu'il serait bon de donner une réponse sans tarder à leur demande d'aide matérielle.

Je viens d'être informée que des contacts pourront être pris dès lundi, afin de faciliter leur démarche pour obtenir gain de cause, et je m'en félicite.

Nous pouvons et nous devons agir aussi pour instaurer une fiscalité locale plus juste tenant compte des revenus.

Nous devons oeuvrer pour la baisse des loyers et des charges des logements sociaux, pour des rénovations sans augmentation des loyers, et pour l'interdiction des saisies, des expulsions, des coupures d'eau et d'électricité qui malheureusement sont encore en pratique à la fin de ce XXème siècle.

Nous pouvons et nous devons renforcer encore plus la démocratie et accroître le rôle des Conseils de Quartier. Nous avons à penser plus spécialement aux quartiers populaires encore trop souvent désavantagés, comme par exemple Lille-Sud ou Moulins.

Nous devons faire respecter les immigrés et leur donner leur vraie place dans la ville et, à travers les quartiers c'est un bon moyen.

Nous pouvons et nous devons inscrire l'école, l'éducation et la formation parmi nos objectifs prioritaires. Nous avons à répondre d'ailleurs aux demandes et aux propositions des enseignants et des parents d'élèves sur ce sujet.

Nous ne pouvons négliger aucun des aspects de la vie quotidienne de nos concitoyens, qu'il s'agisse des transports, de la santé, des crèches, de la culture, du sport, de l'environnement, de la propreté de la ville ou de la sécurité.

Un seul objectif doit nous guider dans notre action : répondre aux besoins de toute la population.

Toutes les possibilités d'actions communes ne doivent pas cacher la réalité du pluralisme de la gauche. Dans notre accord pour une majorité électorale de gauche, il n'y a pas de ralliement d'un parti à l'autre, il n'y a pas abandon des positions de chacun. Union n'est pas fusion. Il y a bien sûr des différences, elles détermineront nos actions respectives et nous avons à les assumer.

Les Communistes conserveront donc toute leur identité, dans leur participation à cette majorité électorale du Conseil Municipal de Lille. Loyaux à l'égard de leurs partenaires, ils resteront fidèles à leur orientation propre et à leur engagement pour une politique conforme aux intérêts de la population.

En particulier dans le domaine économique, le Groupe Communiste au Conseil Municipal ne manquera pas de montrer les risques graves présentés par l'Europe du capital et du nivellement vers le bas qui nous est promis dans les prochaines années.

A cet égard, permettez-moi de préciser que, pour nous, l'Europe doit être celle des travailleurs contre l'Europe des affairistes, de la spéculation.

Nous proposons l'Europe des peuples unis par des coopérations mutuellement avantageuses, des ententes véritables dans le prolongement des grandes traditions de solidarité des mouvements sociaux, des luttes pour la paix.

Cela est possible, à condition de redresser et de renforcer la France, d'assurer la maîtrise des travailleurs et de la nation toute entière sur ses ressources, et d'assurer à notre pays sa liberté et sa souveraineté.

Notre groupe luttera résolument pour le maintien et le développement de l'activité industrielle de notre ville et pour la création d'emplois productifs. Il le fera pour diminuer le chômage, il le fera pour assurer les indispensables équilibres économiques et sociologiques. Il le fera pour augmenter sensiblement à terme les rentrées fiscales, pour conserver à Lille sa grande tradition industrielle, pour donner au tertiaire et aux activités de service à Lille la base qui leur est indispensable pour se développer.

Nous tenions ainsi à vous faire connaître nos intentions, vous préciser notre rôle propre, vous rappeler notre résolution dans l'action, notre attachement à la population lilloise et à son rassemblement, notre confiance dans l'avenir, un avenir conforme à notre idéal pour l'an 2000 et bien au-delà.

Monsieur le Maire – Je donne la parole à Monsieur Bernard ROMAN au nom des élus socialistes.

M. ROMAN – Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,

Vous avez, Monsieur le Maire, le 24 Mars, lors de la séance d'installation du Conseil Municipal, présenté les grands axes, les quatre grandes priorités de votre programme, ou plutôt – je rejoins sur ce point Monsieur DEPERNE – de votre projet pour Lille.

M'exprimant ce soir au nom du groupe socialiste, je souhaite d'emblée dire avec force que les élus socialistes s'impliqueront sans réserve dans la mise en oeuvre de ces quatre grandes priorités que vous avez définies pour Lille, lors du Conseil Municipal du 24 Mars.

Première priorité, et c'est un signe des temps dont nous ne pouvons que nous féliciter, les frontières de notre action débordent largement le cadre de la ville de Lille pour s'asseoir au niveau de notre agglomération,

Première priorité : la construction de cette grande métropole européenne qui aura toute sa place, nous le souhaitons, dans le contexte de 1993.

La réussite de ce projet repose sur deux conditions :

La première, des décisions rapides, vous l'avez dit, Monsieur le Maire, et complémentaires sur les dossiers urgents qui concernent la ville et qui concernent la Communauté Urbaine, comme le T.G.V., ou le Centre International d'Affaires. Des décisions qui doivent être pesées, mesurées, calculées, et s'inscrire dans un schéma cohérent de développement de la métropole, donc sur la remise à plat (cela a été dit par Monsieur COLIN, par Monsieur CATESSON) de notre projet d'agglomération, de notre schéma directeur d'aménagement.

Ce schéma de développement, sur lequel nous travaillons encore aujourd'hui implicitement, est celui qui a été élaboré pour notre métropole dans les années 1960-1970 sur la base d'un certain nombre d'éléments, de projections, qui ont été complètement démentis par les faits.

A l'époque, on pensait que la population de la métropole allait augmenter de 40 %, elle n'a cru que de 6 %, et depuis 1982 elle reste stable.

A l'époque, on prévoyait que l'emploi allait augmenter de 33 %, or il a décliné de 3 % dans notre métropole. Il devait augmenter de 17 % dans l'industrie, il a baissé de 40 %, alors que dans le même temps l'emploi tertiaire a augmenté de 45 %.

Les décisions qui ont été prises à l'époque par d'autres, en terme d'infrastructures, je pense notamment à cette voie rapide urbaine qui a causé un traumatisme dans notre ville, ont été prises en considérant que le trafic routier allait être multiplié par 5 dans notre métropole ; en fait, il n'a augmenté en moyenne que de 40 %.

Ce constat, les décisions urgentes que nous avons à prendre, la prise en compte de ce développement métropolitain que nous devons construire, nous amènent à la fois à la modestie et aussi à l'impérieuse nécessité de la prospective qui doivent, l'une et l'autre, guider ces décisions. Nous en sommes avertis et nous avons la ferme volonté, nous, les élus socialistes, d'agir vite dans ce cadre.

La deuxième condition – de nombreux intervenants en ont parlé – passe par le rassemblement indispensable de toutes les forces de cette métropole pour assurer son développement.

Les élus socialistes lillois, avec vous Monsieur le Maire, appellent à ce rassemblement pour une interdépendance constructive et bénéfique à la Communauté Urbaine de Lille. Nous ferons tout, en ce qui nous concerne, pour que ce dialogue constructif, auquel vous avez appelé Monsieur le Maire le 24 Mars dernier, soit fructueux et générateur d'énergies nouvelles pour notre agglomération.

Deuxième priorité (je serai beaucoup plus bref) : le développement économique.

Oui, Monsieur le Maire, nous croyons avec vous qu'il nous appartient d'attirer à Lille les entreprises créatrices d'emplois dans les secteurs adaptés à nos atouts : tertiaire, services, industries de pointe, P.M.E, P.M.I, vous l'avez dit, l'emploi reste la préoccupation n° 1 des Lilloises et des Lillois. Et il nous appartient, à nous, élus, de saisir toutes les chances offertes à notre ville pour créer ces emplois.

Nous y parviendrons, bien sûr, en gagnant le pari de la métropole, en réussissant notre formidable chantier de la ZAC des Gares, mais aussi – il serait réducteur de penser que ces deux conditions y suffiraient – en poursuivant une politique globale de qualité de la vie à Lille.

Lille attirera d'autant plus qu'il fera bon y vivre, et c'est la troisième priorité dans laquelle nous nous impliquerons avec force.

Cultiver sans relâche le bien vivre dans notre ville, apporter sans cesse un soin accru aux problèmes quotidiens, à l'embellissement de la ville, de ses quartiers, aux loisirs, au sport, à la culture sous toutes ses formes.

Favoriser la vie, l'imagination, la créativité. Permettre l'explosion quelquefois, écouter et dialoguer sans cesse.

Faire en sorte, en un mot, que les Lillois vivent bien à Lille et se sentent bien à Lille.

Voilà à quoi les élus socialistes travailleront à vos côtés, Monsieur le Maire, en symbiose constante avec les Lilloises et les Lillois, à leur écoute permanente.

Je le dis à Monsieur TURK, cela honore l'opposition de vouloir être l'aiguillon qui représente la population, mais nous avons aussi, quant à nous, l'ambition à l'intérieur de la majorité municipale et dans l'exécutif municipal, d'être sans cesse, en symbiose avec la population, l'aiguillon qui donne la capacité de se remettre en cause sans cesse et qui fait que notre exécutif peut garder une éternelle jeunesse.

Voilà en tous cas, en ce qui concerne les élus socialistes de Lille, pourquoi nous souhaitons multiplier les lieux et les moments de rencontre avec les Lilloises et les Lillois. Nous rendrons publique, dans les jours qui viennent, la liste des nombreuses permanences que nous allons organiser à leur intention d'une manière continue sur la ville de Lille.

Cette volonté d'écoute se manifestera aussi, pour les élus socialistes, dans la dernière priorité que vous avez évoquée : la politique de solidarité active.

En nous appuyant sur les outils existants, ou à venir, l'OSLO, le Revenu Minimum d'Insertion, nous continuerons à faire vivre notre Credo pour l'insertion à Lille :

Refuser de laisser telle ou telle famille sur le bord du chemin pour cause de précarité.

Permettre à tous ceux qui ont été touchés par la crise et coupés du tissu social, de renouer un à un les fils qui leur permettront de reprendre leur place, voilà notre objectif.

Nous savons, par l'expérience, que là encore c'est en rassemblant toutes les forces sociales que nous parviendrons aux meilleurs résultats.

Solidarité active avec les Lillois, solidarité active avec les quartiers aussi pour poursuivre le fantastique travail entrepris depuis vingt ans à Lille dans nos quartiers marqués par l'histoire pour que chaque Lillois, dans quelque quartier qu'il soit, ou chaque Hellemmois, profite au même titre de l'enrichissement collectif de notre ville.

Voilà, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, Monsieur le Maire, les orientations qui feront les axes de notre politique pour Lille et les Lillois dans les six ans qui viennent.

Le fond conditionne la forme et me permet d'éviter le discours de la méthode.

Nous sommes les uns et les autres différents, opposés quelquefois dans nos engagements politiques, ne faisons pas semblant du contraire, mais efforçons-nous ici, dans ce Conseil Municipal, dans cette ville, de travailler ensemble, chacun à notre place, à l'avenir de Lille et de ses habitants.

C'est l'engagement des socialistes de ce Conseil Municipal, et je souhaitais, au-delà de vous, mes chers collègues, communiquer ce message à toutes les Lilloises et à tous les Lillois.

Les socialistes lillois ont été contaminés par vous, Monsieur le Maire, ou plus précisément par un virus que vous leur avez transmis, celui de la passion, la passion

de leur ville, la passion de Lille et de ses habitants, et c'est avec cette passion que nous nous engagerons à vos côtés, dans ce mandat, pour ensemble gagner l'an 2000.

Monsieur le Maire – Merci Monsieur ROMAN.

Monsieur le Maire d'Hellemmes.

M. DEROSIER – Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je vous remercie, Monsieur le Maire, de me permettre d'apporter ma contribution dans ce débat au cours duquel les représentants des différents Groupes qui constituent le Conseil Municipal ont eu l'occasion de s'exprimer et de dire, chacun à leur façon, avec leur style, comment ils entendaient apporter leur contribution au devenir de Lille et à la préparation pour notre ville de son entrée dans le troisième millénaire.

Je voudrais à mon tour, m'appuyant sur les responsabilités qui sont les miennes dans d'autres domaines que celui du Conseil Municipal de Lille, dire comment ce que je représente me permet de voir le devenir de Lille.

Représentant parmi vous, avec quelques-uns de mes collègues, la commune associée d'Hellemmes, je dois rappeler, Monsieur le Maire, que c'est dès le 12 Mars que les Hellemmois et les Hellemmoises vous avaient réélu Maire de Lille.

Il a fallu attendre la formalité du deuxième tour pour que vous soyez confirmé dans ces fonctions. Mais si je fais référence à ce vote dès le premier tour de mes concitoyens hellemmois en votre faveur, c'est pour souligner que mes concitoyens vous ont fait confiance, pas seulement depuis le 12 Mars mais bien entendu dès 1976, année au cours de laquelle votre prédécesseur, Augustin LAURENT, qui était là tout à l'heure, et Arthur CORNETTE, mon prédécesseur à la Mairie d'Hellemmes, avaient décidé de réaliser cette association de communes.

Plus de dix ans maintenant, douze ans même, ont marqué là d'une façon très concrète ce qui peut se faire entre deux communes, ce qui peut se faire en matière de coopération intercommunale.

Le fait que mes concitoyens l'aient bien compris me permet d'espérer pour l'avenir, sous des formes qui restent peut-être à déterminer, des formes de coopération intercommunale qui deviennent aujourd'hui une nécessité pour la France.

Le fait que, malgré de violentes attaques contre cette association au cours de la campagne, mes concitoyens aient approuvé, à près de 70 %, cette association entre Lille et Hellemmes, m'encourage à plaider devant le Conseil Municipal, bien qu'il n'ait pas pouvoir de décider, et de le faire partout où cela me sera possible, pour la coopération intercommunale permettant à terme de placer la France en situation de compétitivité par rapport à ses partenaires que constituent les onze autres pays européens.

Nous avons souvent l'occasion, vous-même, Monsieur le Maire, moi et quelques autres, de rappeler cette situation inconfortable dans laquelle se trouve notre pays et

ses 36 000 communes à côté des 34 000 communes que comptent les 11 autres pays européens.

Dussè-je être accusé de rabâcher des chiffres qui parlent pourtant d'eux-mêmes, il n'empêche que si les Pouvoirs Publics de notre pays n'apportent pas une solution à ce problème, dans cinq ans, dans dix ans, dans quinze ans s'il n'y a pas de changement, la France connaîtra un retard qui s'accumulera année après année dans l'aménagement de son territoire.

Ensuite, je n'oublie pas, siégeant à vos côtés, Monsieur le Maire, les responsabilités qui sont les miennes au plan du Département du Nord.

Avec le Conseil Général du Nord, et un certain nombre de mes collègues qui sont ici dans ce Conseil Municipal puisque plusieurs Conseillers Généraux représentent la ville de Lille au sein de l'Assemblée départementale, nous essayons ensemble de défendre les intérêts des populations du Nord, notamment en leur apportant des réponses dans le domaine de nos compétences, qu'il s'agisse de l'action sociale, des routes départementales, des collèges, ou d'autres domaines d'interventions plus techniques (je pense au remembrement, par exemple, ou à l'assainissement en milieu rural) mais nous essayons aussi, par les décisions que nous prenons, par les incitations que nous suscitons, de préparer le Nord et ses 2 millions et 1/2 d'habitants aux échéances qui l'attendent.

Et nous savons - je le dis personnellement souvent - qu'il n'est pas possible d'imaginer une grande Région, un grand Département, sans une grande Métropole.

Nous revenons, de ce fait, à Lille, au Conseil Municipal de Lille car le devenir du Nord passe par le devenir de Lille.

Il faut que Lille connaisse un développement économique entrepris déjà depuis quelques années avec les perspectives que lui offre aujourd'hui la création de ce Centre International d'Affaires.

En matière de développement social - à l'instant mon collègue et ami Bernard ROMAN évoquait le Revenu Minimum d'Insertion - il y a à travers les actions d'insertion que nous réaliserons ensemble sur le territoire de Lille un certain nombre de choses à faire qui montreront notre volonté de ne pas oublier le développement social aux côtés du développement économique.

En matière de développement culturel, là encore tout ce qui a été fait dans cette ville de Lille, à votre initiative Monsieur le Maire, avec le soutien de votre Conseil Municipal, doit être développé car une grande Métropole européenne doit prétendre à être une grande métropole culturelle.

En matière de développement sportif, aussi bien le sport d'élite, le sport de haut niveau que le sport de masse doivent connaître de notre part également toute notre attention.

Enfin, en matière de formation, à un moment où le Gouvernement, à l'initiative de Lionel JOSPIN, est en train de lancer une réforme de l'Education Nationale à travers une loi d'orientation, il est tout à fait souhaitable que la ville de Lille, la Métropole européenne que nous prétendons être, se prépare à accompagner cette réforme de façon à ce que les petits Lillois et petites Lilloises qui ont toujours retenu notre attention (le petit quinquin est né dans cette ville) puissent être aux côtés du Gouvernement pour engager ce grand mouvement privilégiant la formation des hommes et des femmes de ce pays.

Voilà, Monsieur le Maire, comment je vois personnellement les choses à l'ouverture de ce mandat de six années qui nous attend.

Les atouts dont nous disposons dans la région, dans le département, dans la ville, le tunnel sous la manche, le T.G.V. Nord Européen, l'ouverture des frontières avec l'application de l'acte unique au 1er Janvier 1993, tout cela doit être perçu comme des avantages et non comme des inconvénients.

Il ne faut pas que nous voyions l'ouverture des frontières avec frilosité mais au contraire avec la volonté de gagner. Je dis souvent que le 1er Janvier 1993 le Nord sera prêt, je veux et je sais qu'avec vous, Monsieur le Maire, Lille sera prête.

Monsieur le Maire – Merci.

Vous venez donc, à tour de rôle de vous exprimer les uns et les autres.

J'avais, pour ma part, fait des déclarations à l'occasion de mon élection en qualité de Maire de Lille.

Je dois dire que nous avons assisté à une véritable réunion de rentrée ; nous avons rendu hommage à nos anciens collègues qui ont été pendant de longues années au service de la ville, en présence du Maire Honoraire Monsieur Augustin LAURENT qui fut durant dix-huit ans, Maire de Lille.

C'est dans une ambiance sereine et attentive que dans la perspective du mandat à accomplir ensemble, nous nous sommes exprimés les uns et les autres.

J'ai écouté avec plaisir chacun d'entre vous qui, en dépit de leurs divergences de vues se sont exprimés avec la clarté, le sens de la nuance et de la mesure qui caractérisent et caractériseront leur action. Je suis persuadé que les Lilloises et les Lillois qui nous font le plaisir de participer à cette réunion, ont également apprécié vos déclarations.

Je ne vais pas reprendre notre programme, que vous connaissez, dont l'essentiel repose sur la volonté du développement de la ville, et, bien entendu, la poursuite de notre action en matière de solidarité.

La ville, hélas, connaît des conflits sociaux ; pour ceux dont j'ai été saisi, je me suis toujours appliqué à faire en sorte que la ville apporte son aide sous des formes adaptées aux cas d'espèce.

Nous sommes au lendemain des élections, ce qui est le plus important c'est d'être attentifs – dans la diversité des résultats – à satisfaire les souhaits de la population. Incontestablement, ces élections ont été marquées par une volonté de renouvellement, de rénovation et ce, à travers toute la France, par sans doute tous les groupes de pensée et tous les groupes politiques.

L'expression de cette volonté nous impose plus que jamais d'être à la mesure de notre temps.

Etre à la mesure de son temps à Lille c'est certainement se préparer en particulier aux grandes échéances européennes.

Plusieurs intervenants ont parlé de la décentralisation, nous l'avons appliquée au niveau des quartiers, nous savons ce qu'elle a apporté à la ville. Finalement, c'est une avancée qui n'est pas uniquement bénéfique au niveau du quartier, mais qui l'est également au niveau de la France. Elle constitue un mode de gestion mais correspond aussi à un état d'esprit.

Je pense que ces élections ont été marquées par une génération d'élus sensibles à la décentralisation.

Les élus, à travers les programmes, à travers le débat qui s'est instauré, ont fait sentir qu'au-delà de leur fonction de gestionnaire ils souhaitaient, affranchis des tutelles de l'Etat, faire le maximum, les uns et les autres, pour assurer le développement de leur ville dans le respect des lois de la République.

C'est sans doute en cela que ces élections ont vraiment été des élections municipales.

Je crois qu'on assiste à l'arrivée en France d'une génération d'élus municipaux qui ont pleinement conscience de leurs responsabilités et ne doivent plus être considérés comme des élus "mineurs" (pardonnez-moi de le dire) par rapport aux élus nationaux.

Je crois que chacun a parfaitement conscience que le mandat des élus qu'ils s'agissent des villes, des Départements – Monsieur le Président – ou des Régions, est de nature différente mais a la même valeur que le mandat national.

Je pense que l'on verra de plus en plus des élus choisir d'être à la tête d'une ville, choisir d'être à la tête d'un Département ou d'une Région, plutôt que d'accomplir un mandat national.

Ce sont là des différences de comportement, d'attitude, mais c'est aussi le résultat d'un changement profond dans les rapports entre les collectivités territoriales et l'Etat, il fallait le mentionner.

Enfin, vous l'avez souligné, tous veulent le développement de leur ville, c'est aussi notre volonté. Nous pensons que le destin a déjà frappé à notre porte, ce destin s'appelle l'Europe, les circonstances se prêtent au développement non seulement de la ville mais aussi de la Métropole et sans doute de la Région.

Serons-nous capables, ensemble, d'être à la hauteur des grandes responsabilités qui sont aujourd'hui les nôtres pour que ce destin s'accomplisse ? Rien ne se fait sans l'action des hommes, rien ne se fera à Lille, dans la Métropole, ou au niveau de la Région, sans l'action des élus, sans votre action.

J'en tire deux conséquences immédiates, très simples :

D'abord je crois que notre mise en route s'est faite rapidement. Je vous ai donné vos délégations. Je mentionne pour les Lillois présents aujourd'hui que (ce n'est pas ainsi dans toutes les villes) j'ai souhaité donner des délégations non seulement aux Adjointes mais aussi aux Conseillers Municipaux. Elles ont été confiées à de nombreux élus qui participent à la fois au législatif qu'est un Conseil Municipal, et d'une certaine manière à l'exécutif.

Qu'on ait pu dire que les moyens mis à notre disposition sont suffisants me semble significatif.

Je pense que les propos tenus par l'opposition sont d'importance, j'apprécie en tous cas la manière dont cela a été dit. C'est la majorité qui a la responsabilité de conduire l'action de la ville. Elle doit le faire dans la clarté, dans la résolution en tenant compte des objectifs qui ont été clairement définis, et en mettant tout en oeuvre pour les atteindre.

Mais elle doit le faire dans le respect absolu des personnes – ce qui, je crois, s'est toujours fait ici – mais également des idées qui sont défendues et en donnant toute l'information nécessaire ce qui nous paraît tout à fait normal. Sur ce dernier point, nous pouvons confronter nos points de vue et réfléchir ensemble à une bonne circulation de l'information. Celle-ci ne doit d'ailleurs pas passer uniquement entre les élus, quelle que soit leur place sur les bancs de cette assemblée, mais être diffusée au niveau des Lilloises et des Lillois.

Ceci n'est pas facile mais quelqu'un a souligné qu'il ne fallait pas seulement faire, qu'il fallait aussi faire savoir, nous sommes, il est vrai, dans un monde qui est de plus en plus un monde de l'image, et l'information y a une place prépondérante.

En tous cas, travaillons dans la clarté, sans "faux-semblants", ainsi que l'a dit l'un d'entre nous, travaillons dans le respect des idées des uns et des autres.

Vous me permettrez d'ouvrir une parenthèse. J'apprécie énormément que le nouveau Conseil Municipal de Lille soit une assemblée composée d'élus qui défendent des idées républicaines démocratiques, cela, est – je pense – très important.

Vous avez souhaité – cela a été dit – que l'on puisse travailler à la Britannique, pourquoi pas ? Il n'y a qu'un chenal à traverser ; les Britanniques feront bientôt partie, comme nous, de l'Europe, et je trouve très bien que nous puissions travailler avec "fair-play".

Puisque nous parlons des méthodes de travail, vous me permettez de continuer par les propos suivants que j'ai – je pense – le devoir de tenir.

Très honnêtement (je le dis pour les Lilloises et les Lillois) quand je déclare : "le destin frappe à notre porte" je ne veux pas entretenir de fausses illusions, en laissant entendre qu'il dépend seulement de Lille.

Nous avons beaucoup à faire à Lille et, dans certains domaines, c'est à nous qu'il appartient de prendre des décisions ; décisions en fonction desquelles nous serons jugés.

C'est vrai que de grands dossiers nous attendent, et ce ne sont pas seulement les élus de Lille qui peuvent en décider.

Le destin de la ville dépend aussi de la Communauté Urbaine de Lille.

On a fait au niveau de la Communauté Urbaine de grandes et belles choses mais nous avons, dans les dernières années, rencontré des difficultés d'ordre relationnel.

Je crois que les élections ont tourné cette page, tous les élus de la métropole quel qu'ils soient, ceux des grandes villes, ceux des villes moyennes et ceux des petites villes sont maintenant devant leurs responsabilités. On ne pourra pas rejeter la faute sur les autres, les électeurs ont tranché, les Conseils Municipaux sont en place, c'est à nous de coopérer pour faire en sorte que cette Communauté puisse répondre à l'espérance de nos villes.

Ce serait vraiment dommage d'engendrer de grandes espérances dans les communes, quelle que soit d'ailleurs leur majorité politique, et de ne pas être capable de les concrétiser au niveau d'une Communauté qui n'est pas une "super ville" mais qui se trouve être l'instance où nous devons régler ensemble un certain nombre de dossiers.

Je dois dire que si au niveau de nos villes mêmes nous pouvons travailler tout en marquant nos différences, nous avons sans nul doute à la Communauté plus qu'ailleurs, du fait de notre élection au second degré le devoir de travailler sur mandat de nos villes respectives et dans le seul souci de régler les problèmes à la satisfaction générale.

En tous cas, les Lilloises et les Lillois, comme tous les habitants des communes, auront des difficultés à suivre dans les prochaines semaines les péripéties, ou plutôt l'absence de péripéties à la Communauté Urbaine.

Je précise, en effet, que la loi étant ainsi faite, ou dans les trois mois qui viennent le Préfet prendra la décision de convoquer le nouveau Conseil de Communauté après avoir demandé à chacune des communes désignées par la loi de choisir ses représentants, et ce, dans la limite de cent Conseillers, excluant, par conséquent, la possibilité pour les petites communes d'être représentées ou ce chiffre est porté à 140 assurant la représentation des grandes villes, des moyennes villes et des villes plus petites, c'est-à-dire du plus grand nombre.

Mais pour parvenir à cette représentation du plus grand nombre il faut qu'un accord amiable intervienne entre les communes et que le Préfet de Région, Préfet du

Département du Nord, prenne un arrêté.

Je crois, ou alors à quoi serviraient les discours, et les démonstrations de bonnes intentions, je crois, et j'espère, que les élus seront tout à fait capables, après naturellement des discussions préalables inévitables, de parvenir à cet accord respectueux de la décision de nos concitoyens (il y avait une signification dans les élections) mais respectueux aussi de l'équilibre à maintenir au niveau de la Communauté en associant le plus grand nombre d'élus. Je souhaite donc que la composition du Conseil Communautaire puisse être fixée à 140.

Je le souhaite car ce serait faire preuve de discernement mais surtout cela permettrait de dire que les élus issus de la décentralisation ont été capables de prendre leurs responsabilités et ont choisi de régler ensemble les problèmes plutôt que d'attendre une convocation préfectorale fixant avec une part d'incertitude, le destin de notre Métropole.

Or, je crois que les élus de Lille, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, ont une responsabilité, je ne dirai pas supérieure aux autres, mais en tous cas particulière, et il leur appartient, en harmonie avec les élus des autres villes, d'assurer dans les meilleures conditions le destin de la Métropole.

Je me permettrai simplement de dire – que compte tenu de la possibilité qui m'était offerte, étant donné mes responsabilités sur le plan national, d'exprimer un voeu, j'ai demandé à mon Groupe parlementaire de faire en sorte que la représentation au niveau de la Communauté Urbaine soit faite suivant les règles de la proportionnelle.

Lorsque j'étais Premier Ministre, j'avais déjà privilégié, dans un but démocratique, une loi électorale donnant la possibilité à l'opposition de siéger à côté de la majorité au sein des Conseils Municipaux.

J'ai pensé qu'au niveau d'une Communauté Urbaine il était indispensable également que les oppositions de chaque ville puissent être représentées, c'est ce qui sera fait.

Je pense avoir ainsi démontré le souci que j'ai de respecter ceux qui peuvent être des minorités.

Voilà l'esprit qui me guide et je pense que si nous sommes tous animés par ce même esprit de coopération, de responsabilité, de respect de nos différences nous pourrons travailler efficacement pour la ville mais aussi pour la Métropole.

En tous cas, ceci ne pourra se faire que dans la mesure où notre travail au niveau de la Communauté Urbaine s'effectuera aussi dans de bonnes conditions. Les compétences de cette Communauté sont trop grandes, les conséquences des choix opérés là-bas sont trop considérables pour que l'ensemble des tendances politiques représentées au sein des Conseils Municipaux ne soient pas associées aux débats communautaires.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais souligner.

Nous allons aborder maintenant l'ordre du jour normal.

Je précise pour ceux qui suivent les travaux du Conseil Municipal que le nombre de dossiers est peu important et que nous devrions par conséquent aller assez vite.

Chemise n° 1

ADMINISTRATION GENERALE

Secrétariat du Conseil Municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

89/4 - Conseil Municipal - Séance du 24 Mars 1989 - Compte rendu.

Je n'ai pas d'observation, par conséquent il est adopté.

89/5 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 122.20 et L 122.21 du Code des Communes - Compte rendu au Conseil Municipal.

Adopté.

89/6 - Commissions municipales - Création.

Nous avons créé :

- la Commission du Développement et des Affaires Economiques,
- la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public,
- la Commission de la Solidarité Communale, de l'Action Sociale et de la Santé,
- la Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs,
- la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts,
- la Commission des Affaires Générales et de la Décentralisation,
- la Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel.

Je n'ai reçu aucune observation de votre part, je considère donc que ces Commissions sont créées.

Je vous ai invités à vous répartir dans ces Commissions. Madame Monique BOUCHEZ qui assure le Secrétariat du Conseil Municipal, en liaison avec les Groupes, vous a demandé de désigner vos représentants. La répartition a été faite, elle

est maintenant connue, y a-t-il des observations à ce sujet ?

Madame BOUCHEZ, peut-on considérer que tout est en ordre ?

Mme BOUCHEZ - Oui, je crois, Monsieur le Maire .

Monsieur le Maire - Merci beaucoup.

Si tout est en ordre, s'il n'y a pas d'observation, je considère, mes chers collègues, que vous êtes affectés dans ces différentes Commissions, et je vous souhaite bon courage !

Adopté.

89/6 - Commissions municipales - Création.

89/7 - Commissions municipales - Composition.

89/8 - Attribution d'une indemnité de fonctions aux Conseillers Municipaux délégués de la Ville de Lille et aux Adjoint au Maire de la Commune Associée d'Hellemmes.

89/9 - Indemnités aux Conseillers Municipaux ne remplissant pas une fonction d'Adjoint ni de Conseiller délégué. Relèvement au taux de vacation.

89/10 - Syndicat Intercommunal de création et de gestion de la Fourrière pour animaux errants de Lille et ses environs - Statuts - Article 6 : Représentation des communes au sein du Comité Syndical - Modification - Acceptation.

89/11 - Enveloppe spécifique allouée en 1989 par la Communauté Urbaine à la Ville de Lille - Programme d'affectation.

Sur la chemise n° 1, je n'ai pas d'observation, par conséquent, ces dossiers sont adoptés.

Chemise n° 2

FINANCES - ACHATS

Rapporteur : Monsieur VAILLANT
Premier Adjoint au Maire

89/12 - Budget Primitif de 1989 - Fiscalité directe locale - Vote des taux.

Très rapidement, Monsieur le Maire, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, le Budget Primitif a été voté le 26 Décembre dernier avec pour principal objectif le maintien en 1989 des taux des quatre taxes fiscales directes.

Le Centre départemental d'assiette a communiqué officiellement le montant des bases fiscales pour 1989, et le produit fiscal assuré sans modification des taux s'élève à 418.718.531 F.

Dans ces conditions, et conformément aux dispositions en vigueur, nous vous proposons de maintenir en 1989 les taux applicables aux quatre taxes directes locales à leur niveau 1988, soit :

- * 21,03 pour la taxe d'habitation,
- * 14,30 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- * 8,36 pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- * 13,08 pour la taxe professionnelle.

Le produit escompté au Budget Primitif de cet exercice ayant été évalué à 411.922.737 F, nous vous demandons, après réajustement des allocations de compensation de taxe professionnelle que nous avons surestimées (685.528 F), d'affecter la plus-value fiscale constatée, soit 6.110.266 F, au financement des dotations nouvelles ou complémentaires, à savoir :

- Bicentenaire de la Révolution	: 3.000.000 F
- Démolition de la Tour Marcel Bertrand	: 1.355.000 F
- Charges exceptionnelles et imprévues	: 1.755.266 F

Compte tenu que notre Budget s'élevait à un peu plus d'un milliard, cette dernière ligne ne représente même pas 2 pour 1000, je tenais à le préciser.

J'ajouterai que la reconduction des taux signifie que la pression fiscale communale est inchangée depuis 1987. Certes, le contribuable supporte l'actualisation des bases décidée par le Parlement mais les effets de cette actualisation correspondent globalement à l'inflation et lui sont parfois même inférieurs.

Je voudrais aussi préciser que la richesse fiscale locale est, hors actualisation, en augmentation sensible.

En effet, les variations physiques de base observées en 1989 s'établissent comme suit :

- Taxe d'habitation :	+ 11.961.380 F
- Foncier bâti :	+ 13.710.460 F
- Taxe professionnelle :	+ 114.403.960 F

Ces dernières sommes montrent que nous pouvons conclure au dynamisme du secteur logement et du secteur industriel et commercial de notre ville.

Voilà, Monsieur le Maire, il fallait présenter le dossier avant le 15 Avril, nous sommes le 14, il est grand temps.

Monsieur le Maire - Je vous remercie.

Monsieur DAUBRESSE.

M. DAUBRESSE – Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous nous demandez de voter, dans le cadre de la fiscalité locale, le taux des quatre taxes locales pour le budget 1989. Je vous rappelle qu'à l'occasion de la séance du 26 Décembre 1988 ce chapitre ne figurait pas, et nous avons décidé (l'opposition) de voter contre.

Vous nous proposez la reconduction des taux de 1988, mais je note toutefois que le taux de base est fixé en augmentation de 2,49 %, ce qui aura certainement une influence sur la feuille du contribuable.

J'ouvre une parenthèse rapide pour relever deux points de votre rapport sur lesquels nous souhaiterions avoir des précisions, à savoir : la dotation complémentaire pour le Bicentenaire de la Révolution, soit 3.000.000 F, et nouvelle pour la destruction de la Tour Marcel Bertrand : 1.355.000 F.

Je relève qu'à l'occasion du Budget 1989 vous aviez pour le Bicentenaire de la Révolution voté une première dotation de 2.500.000 F, ce qui me paraît totaliser pour ce chapitre la somme de 5.500.000 F.

D'autre part, pour la Tour Marcel Bertrand, nous aimerions connaître la date de sa destruction.

Enfin, pour conclure mon intervention, je vous informe que mon Groupe, conformément à sa position de Décembre 1988, votera contre cette délibération.

Monsieur le Maire – Monsieur DEREUX demande la parole et Monsieur DEGREVE.

Monsieur DEREUX.

M. DEREUX – Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement lors du Conseil Municipal du 26 Décembre 1988, que vous aviez convoqué à la suite de ma demande d'ailleurs d'un vote chapitre par chapitre du Budget 1989, j'ai eu l'occasion d'évoquer un poste budgétaire qui me semblait particulièrement élevé par rapport au Budget précédent, il s'agit du poste "aménagement du territoire, urbanisme" évalué à 7.014.000 F dans le chapitre des interventions économiques.

A l'époque, souvenez-vous, personne n'avait pu m'expliquer le contenu de ce poste en croissance vertigineuse par rapport à celui de 1988, et vous m'aviez promis, Monsieur le Maire, de le faire lors du Conseil Municipal suivant.

Puisque nous avons fait tout à l'heure un plaidoyer pour l'information, je souhaiterais que vous puissiez, sinon me donner aujourd'hui l'information, au moins me la donner dans les Conseils Municipaux suivants.

Monsieur le Maire – Monsieur DEGREVE.

M. DEGREVE – D'abord, je marque mon étonnement parce que je ne comprends pas s'il y a un groupe de l'opposition, plusieurs ou un Intergroupe, je n'ai pas tellement bien compris après l'intervention de Monsieur DEREUX, vote-t-il ? ne vote-t-il pas ? peut-être le saurons-nous pour le prochain Budget !

En ce qui concerne le groupe communiste, oui, nous avons élaboré l'essentiel du Budget à partir du mois de Novembre et début Décembre. Il nous manquait un certain nombre d'éléments, nous connaissions une partie de l'évaluation des bases mais nous n'avions pas la certitude.

Pour les masses budgétaires le groupe communiste avait donné son accord et avait voté ces éléments du budget dans la mesure où cela permettait de maintenir la politique de ce que nous appelions le taux zéro, c'est-à-dire le maintien des taux, tel que nous l'avions souhaité, et ce à partir d'une analyse.

La fiscalité locale, dois-je le rappeler, est caractérisée par son injustice dans la façon dont elle touche la population lilloise. Il n'y a pas de répartition faite en fonction des richesses, ce n'est point ce critère qui est retenu.

Nous rappelons d'ailleurs pour mémoire, pour essayer aussi de montrer que dans ces votes il n'y a pas que des perceptions aseptisées des comportements des uns et des autres, nous rappelons que ces quatre éléments des taxes sont une invention de M. CHIRAC qui n'ont fait que renforcer le caractère injuste dans la façon dont elles s'appliquent sur la population lilloise.

Oui, nous avons milité, et depuis le début du mandat précédent, pour un arrêt de l'évolution de la fiscalité à Lille, nous sommes satisfaits que ce soit maintenu, c'est pourquoi nous voterons pour qu'il y ait maintien des taux cette année.

Dire qu'il y a une évolution de ceux-ci, Monsieur DAUBRESSE, certes, mais dois-je vous rappeler que c'est le produit des taux par les bases, celles-ci sont déterminées par une loi de Finances qui échappe au Conseil Municipal. S'il me semble bien, ce Parlement, avec une majorité, et aussi avec une opposition qui n'a pas fait de proposition dans ce sens-là, et à même combattu des coefficients déflateurs qu'on aurait pu appliquer sur les bases, ce Parlement aurait pu amener une évolution à peu près identique à celle des prix.

C'est vrai que le fond n'est pas là, nous aurons l'occasion de revenir, au cours du mandat, sur ce que nous souhaitons, en tant que communistes, comme modifications de la fiscalité locale pour déterminer des critères de justice – de justice sociale en particulier en ce qui concerne la taxe d'habitation – notamment dans la taxe d'habitation, ce qui touche les locatifs à loyers modérés, et également la taxe professionnelle qui pénalise les secteurs d'emplois productifs, contre une fiscalité qui touche insuffisamment tout ce qui est du domaine de spéculation financière.

Nous souhaitons qu'il y ait des rétablissements profonds dans ce sens, qui permettent effectivement de donner des ressources nouvelles aux collectivités territoriales et locales.

Mais l'enrichissement passe également par deux autres facteurs, indépendamment d'une politique nationale et de décisions qui seraient conformes à plus de justice au niveau de la politique nationale :

- Au niveau de la ville, une politique du développement du logement, en particulier du logement social, pour accroître le nombre de ménages dans la ville,

- et également une politique qui favorise l'accueil et le développement de l'industrie, des différentes entreprises tertiaires sur le territoire.

Un seul mot, si vous me le permettez, puisqu'on aime parler d'images, il semble qu'on soit sensible aux images ce soir, je ne pense pas quant à moi qu'il suffise de présenter une bonne image de la ville pour la faire connaître, pour qu'on nous reconnaisse, qu'on vienne à nous, et que cela favorise un développement économique.

Cela me semble une idée simple mais qui ne fonctionne pas dans la réalité. Ma collègue Annick MATTIGHELLO a donné des exemples tout à l'heure, à ma connaissance FIVES CAIL BABCOCK connaît la ville de Lille, cela ne l'empêche pas de se désengager du site. PEUGEOT connaît la ville de Lille, cela ne l'empêche pas de réduire son nombre d'emplois. Et je pourrais continuer la liste !

Cela ne suffit pas, il faut aussi changer de logique, il faut veiller à ce que l'économie n'ait pas comme seul but et seule finalité l'accumulation du profit financier au détriment de l'enrichissement, de la recherche, du développement réel de l'emploi par les valeurs ajoutées réalisées dans ces entreprises. Il s'agit d'un problème bien plus fondamental. C'est cela qu'on doit changer si on veut que Lille rayonne plus demain, que Lille s'enrichisse, et que cela permette d'avoir une baisse effective de l'imposition locale, et que la collectivité que nous devons gérer rende mieux service à notre population.

Monsieur le Maire - Pas d'autres intervenants ?

Monsieur DEREUX, puisque vous vous êtes adressé directement à moi, je vais vous répondre.

Vous m'aviez posé un certain nombre de questions, lors d'une séance du Conseil Municipal qui devait se situer en Décembre. Je pensais à ce moment-là que nous aurions une autre réunion en Mars, que finalement nous n'avons pas eue si bien que je n'ai pu vous répondre en séance publique.

Par conséquent, je vous adresserai une lettre répondant à toutes les questions, elle est d'ailleurs préparée, vous l'aurez très rapidement, ainsi que tous les membres du Conseil Municipal, si vous l'estimez nécessaire.

Monsieur DAUBRESSE, vous avez posé un problème général. Vous nous avez dit, même si c'est avec la gentillesse qui caractérise toujours votre propos : "L'augmentation des taux est de 0 %, mais le contribuable verra tout de même une augmentation".

Oui, Monsieur DAUBRESSE, le contribuable constatera une augmentation due au rajustement des bases, qui est, grosso modo, la répercussion de l'inflation.

Soyons clairs. Comment peut-on parler des grands dossiers de la ville et des grandes perspectives pour une ville dont on dit que le destin frappe à sa porte, si le Conseil Municipal ne tient plus compte dans son budget de l'inflation de l'année ?

Toutes collectivités, tous gestionnaires, ayant une responsabilité, tant sur le plan national que sur le plan local, dès lors qu'ils décident de ne pas répercuter dans la fiscalité l'inflation de l'année, entrent dans une politique de rigueur qui est nécessairement une politique de régression, conduisant à des économies drastiques qui ne s'accrochent absolument pas d'un discours de développement, ambitieux comme celui que nous avons.

Si c'est là l'intention de l'opposition il est clair que nous aurons deux discours bien différents. Nous ne souhaitons pas avoir un budget pour la Ville qui conduirait à une forme de sous-développement.

Cependant depuis plusieurs années, nous nous refusons à augmenter les taux. Nous réalisons déjà un tour de force en assurant le développement de la ville sans augmentation de taux.

Nous souhaitons le poursuivre durant les exercices prochains.

C'est pourquoi nous proposons aux Lillois, et nous avons été très clairs pendant la campagne électorale, de maintenir les taux à leur niveau, mais d'appliquer la majoration des bases consécutive à l'inflation.

Je souhaite une inflation très basse, mais dans le cas contraire, comment pourrions-nous assurer le développement de la ville, si nous nous engageons à ne pas répercuter l'inflation ?

Ce n'est pas nous qui créons l'inflation, nous la subissons. Nous la répercutons donc, mais nous n'y ajoutons rien et nous pensons qu'une telle politique assurera rapidement à la Ville de Lille une fiscalité tout à fait comparable à celle des autres villes et même à celle des villes voisines.

Monsieur VAILLANT.

M. VAILLANT - Monsieur DAUBRESSE a posé deux autres questions, en particulier sur la démolition de la tour Marcel Bertrand. Je crois que le moment retenu se situe au début de Juillet. Il y a des circonstances dont il faut tenir compte.

Deuxièmement, ce coût particulier s'explique par le fait qu'il nous faille tenir compte du groupe scolaire qui est à la base de cet établissement qui nous demande des efforts supplémentaires pour prendre toutes les protections nécessaires.

Enfin, en ce qui concerne le Bicentenaire de la Révolution, en accord avec la Région et le Département, nous avons retenu, dans le cadre de l'association du Bicentenaire de la Révolution, un spectacle particulier, Toussaint Louverture, qui sera, je crois, à l'honneur de notre région et de notre métropole, mais qui demande bien entendu des efforts financiers. Le vote des taux retenus aujourd'hui nous autorisent à aller dans ce sens.

Monsieur le Maire – Monsieur DEREUX.

M. DEREUX – Cela veut dire que le Bicentenaire va coûter 5,5 millions, et non 2,5 millions.

M. VAILLANT – Pour la Ville.

Monsieur le Maire – Monsieur DEREUX, cela vous paraît beaucoup mais avez-vous vu la plaquette avec toutes les manifestations que nous allons organiser. Là encore, si vous estimez qu'il n'y a pas à commémorer le Bicentenaire, c'est une position.

En Conseil Municipal, nous avons déjà pris un certain nombre de décisions. Je pense que l'engouement dont ont fait preuve les Lillois et les Lilloises pour commémorer le Bicentenaire de la Révolution valait bien que nous fassions un effort.

On peut réaliser des économies, mais il ne faut pas que ce soit au détriment d'une telle manifestation célébrant les grands principes de la Révolution, hautement souhaitable pour les nouvelles générations car nous pensons que c'est un choix civique et de qualité.

M. DEREUX – Monsieur le Maire, je ne remets pas en cause la qualité du Bicentenaire. Je dis simplement que l'on avait voté 2,5 millions en Décembre 1988 et que, trois mois après, on double...

M. VAILLANT – Nous avons voté, pas vous !

M. DEREUX – C'était dans le Budget, effectivement. Vous avez raison de me reprendre sur ce point.

Monsieur le Maire – Vous n'avez rien voté.

M. DEREUX – On confirme d'ailleurs. Mais, là, ce budget est quand même doublé !

Monsieur le Maire – D'une certaine façon, vous êtes logique avec la position qui était la vôtre, qui était de ne pas financer la célébration du Bicentenaire de la Révolution.

Cette révolution nous sépare, Monsieur DEREUX...

M. VAILLANT – Nous avons fait des calculs approximatifs, étant donné que nous n'avions pas les données précises. J'aurais apprécié que vous puissiez me dire : "Nos calculs étaient quand même relativement corrects". Vous avez oublié de le dire.

Monsieur le Maire – Monsieur DEGREVE.

M. DEGREVE – Monsieur le Maire, je pensais que Monsieur l'Adjoint aux Finances allait apporter un complément d'information, c'est pourquoi je ne l'ai pas évoqué dans mon intervention.

Sur le financement de cette manifestation, nous avons soulevé la nature de son évaluation et de ses rectifications, et la nature des engagements que devaient prendre Région et Département. Or, à ma connaissance, lors de notre dernière rencontre, nous n'avions toujours pas les informations sur le niveau de ces financements qui étaient souhaités du côté Département et Région. C'est donc ma première question à l'Adjoint aux Finances, pour savoir s'il a ces informations ou pas.

Par ailleurs, je rappelle le voeu que nous avons formulé de connaître, à la fin et après la manifestation, la totalité du compte financier de celle-ci.

M. VAILLANT – La discussion existe actuellement avec la Région et le Département, j'ai encore eu une réunion ce matin. Néanmoins, la Région et le Département ont aussi leurs instances et, tant que les décisions ne sont pas prises, il ne m'est pas permis de dire que les choses sont décidées. L'enveloppe est connue par les uns et par les autres, mais il ne m'appartient pas ici de donner ces éléments.

Enfin, sur la dernière question, je suis tout à fait d'accord ; lorsque ces cérémonies seront terminées, un bilan sera communiqué à l'ensemble.

Monsieur le Maire – Pour que les choses soient tout à fait nettes et claires, la célébration du Bicentenaire de la Révolution c'est toute une série de manifestations, et en particulier une grande manifestation populaire. En tous les cas, cela avait été le choix de la Municipalité et du Conseil Municipal que d'avoir cette grande manifestation de caractère populaire et vraiment digne de Lille, qui sorte un peu de l'ordinaire.

Chacun sait bien que de telles manifestations coûtent cher.

Le problème est de savoir si nous demandons une participation élevée, ou si pour laisser à cette manifestation son caractère populaire, nous ne demandons pas de participation ou qu'une participation faible. Auxquels cas, il est évident que c'est la ville qui doit prendre cette dépense en charge.

Puisque nous faisons cela conjointement avec le Département et avec la Région, nous avons demandé leur participation financière. Sur ce plan-là, les décisions définitives ne sont pas prises. Il appartiendra bien sûr à la Municipalité d'ajuster le

montant de sa dépense en fonction des contributions qui seront apportées par les autres collectivités territoriales.

S'agissant d'une grande manifestation de plein air, elle comporte des risques car il arrive qu'il pleuve dans le Nord.. mais comment honorer le Bicentenaire de la Révolution, sans avoir une grande manifestation populaire qui soit exemplaire, amenant un grand rassemblement et étant capable de marquer ?

Monsieur DEROSIER.

M. DEROSIER – Merci Monsieur le Maire de me permettre de donner une précision, puisqu'à plusieurs reprises on a évoqué l'intervention du Département. Je voudrais que mes collègues du Conseil Municipal sachent que le Département a inscrit à son budget 12 millions de francs pour la commémoration de la Révolution, la célébration du Bicentenaire, et que parmi ces 12 millions, il y a 1.000.000 de francs qui sont inscrits pour le projet de la ville de Lille, ce qui est déjà significatif et qui me permet de dire qu'il sera difficile d'aller plus loin ; ce d'autant plus que ces 12 millions inscrits l'ont été contre l'avis de l'opposition, et, disant cela, je regarde Monsieur DONNAY au fond des yeux...

M. VAILLANT – C'est pour cela que je n'ai pas apporté de réponse, j'ai quand même sollicité un effort supplémentaire pour que tout ne soit pas à la charge de la ville.

Monsieur le Maire – Je pense (et le cas échéant, nous aurons une nouvelle discussion, puisque c'est un nouveau Conseil Municipal) que la célébration du Bicentenaire de la Révolution à Lille doit prendre un certain relief.

Cette manifestation est justement la plus belle, celle qui pourra s'ouvrir au plus grand nombre et qui aura un caractère populaire. La majorité est tout à fait conséquente, dès lors qu'elle veut ouvrir les crédits pour pouvoir l'assumer.

Je dois dire que l'opposition est tout à fait conséquente en ne votant les crédits nulle part, ni au Conseil Municipal, ni au niveau de la ville, et en disant qu'elle ne veut pas cette manifestation.

Enfin, on vous y invitera ; si bien que nous fêterons quand même la révolution ensemble.

Passons à un autre sujet.

Nous devons voter les taux, il s'agit quand même de la fiscalité.

Que ceux qui sont d'accord pour suivre les propositions du Premier Adjoint le manifestent en levant la main (Les membres de la majorité).

Avis contraire ? (Le Groupe du Rassemblement et du Centre).

Abstention ? (Néant).

Vous êtes logiques, vous ne votez pas de fiscalité, donc vous ne votez pas les dépenses. Tout le monde est logique, aussi bien du côté de la majorité que du côté de l'opposition.

Chemise n° 3

ANIMATION - SPORTS - LOISIRS

Rapporteur : Monsieur PAUWELS.

Animation

89/13 - Fêtes de Lille - Défilé historique - Appel à des prestataires de services.

Il s'agit d'un dossier administratif : la signature d'un contrat pour l'organisation du cortège historique de la célébration.

C'est effectivement une manifestation populaire grandiose, en particulier ce cortège.

Quelques informations, si vous le permettez : le cortège comprendra, en 15 tableaux, une période allant de la visite à Lille de Louis XIV à celle de BONAPARTE.

Entre ces deux personnages importants, nous verrons des chevaux (à peu près 80), des chèvres et des moutons qui vont nous poser quelques problèmes, mais aussi des religieuses - qui n'en poseront en principe pas -, des Dominicains, avec des chants grégoriens. Nous aurons aussi les Favorites du Roi, les Nobles, des paysans et bon nombre de personnalités d'époque, évidemment il y aura une guillotine.

Ce cortège comprendra 1.200 figurants que nous recrutons actuellement tous azimuts.

A cet effet, je souhaiterais la participation concrète de quelques-uns de mes honorables collègues. Nous avons besoin de Députés se rendant à Paris en voitures d'époque, et de membres du premier Conseil Municipal de Lille, dont le Maire était Monsieur VANONACKER.

Enfin, je voudrais apporter une petite précision pour mes collègues qui s'interrogent sur la composition du cortège :

Figure, dans le détail de la fourniture du matériel, une "vinaigrette". Je tiens à préciser qu'il ne s'agit pas d'un assaisonnement, mais, suivant la définition du Larousse, "d'une voiture à deux roues en forme de chaise à porteurs, dans laquelle on se fait traîner par un homme".

Monsieur le Maire – C'est un défilé humoristique que vous nous proposez là...

(Rires...)

Il n'y a pas de questions ?

Adopté.

Chemise n° 4

EDUCATION – ENSEIGNEMENT

Rapporteur : Madame CAPON
Adjoint au Maire

- 89/14 – Ecoles publiques – Fournitures scolaires – Scolarité 1989/1990 – Cahier des clauses administratives particulières de l'appel d'offres.
- 89/15 – Ecoles publiques – Fournitures scolaires – Scolarité 1988/1989 – Marché – Adjudication – Lot n° 5 – Avenant.
- 89/16 – Aménagement des rythmes de vie de l'enfant – Contrats Ecoles – Quartier de la Ville de Lille 1988/1989 – Opération expérimentale – Ecoles Guynemer-Boucher et Desbordes- Valmore.

Les deux premier dossiers sont administratifs.

En ce qui concerne le troisième : comme vous en avez exprimé le souhait, j'organiserai un déplacement des membres du Conseil Municipal vers le quartier des Bois-Blancs qui voit vivre deux groupes scolaires sur un projet d'aménagement des rythmes scolaires. Des enfants, de 13 H à 14 H, ont des activités tout à fait diversifiées et choisies par eux, avec un encadrement de qualité.

Un jour, nous partirons donc, avec les membres intéressés par cette expérience, vers le quartier des Bois-Blancs pour se rendre compte de ce qui s'y passe.

Monsieur le Maire – Merci.

Y-a-t-il des observations ?

Ces rapports sont adoptés.

Chemise n° 5

URBANISME - ACTION FONCIERE

Rapporteur : Monsieur CACHEUX,
Adjoint au Maire

Action Foncière

- 89/17 - Propriétés communales sises à Lille, 10 à 14 rue Sainte-Catherine et 15 à 19 rue Léonard Danel - Vente à la Société ARTOIS-LOGEMENT.
- 89/18 - Terrain sis à Lille, 56 rue Christophe Colomb - Achat aux Consorts Berteloot.
- 89/19 - Immeuble sis à Lille, 98/100 rue Esquermoise (lots 1, 2, 6, 7 et 8), (murs du fonds de commerce et caves) - Acquisition par la Ville de Lille.
- 89/20 - Immeuble sis à Lille, 98/100 rue Esquermoise - Rachat par la Ville de Lille du fonds de commerce.

Je vais rapidement vous présenter ces rapports, si vous le permettez.

Monsieur le Maire - Madame DAVAL va vous poser une question ou faire un commentaire. Vous pourrez répondre après.

M. CACHEUX - Si vous voulez.

Mme DAVAL - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous m'excuserez de vous poser, à vrai dire, une question qui a dû être évoquée au cours d'un précédent Conseil Municipal, mais rassurez-vous, s'il ne s'agissait que de mon information personnelle, je me serais renseignée, c'est d'ailleurs ce que j'ai fait auprès de mes prédécesseurs.

Nous avons été saisis par certains Conseillers de Quartier du Vieux-Lille qui se sont inquiétés de ne pas avoir été informés du projet d'acquisition des deux immeubles 98 et 100 de la rue Esquermoise, et qui s'inquiètent de la consistance exacte de l'opération envisagée par la Ville à cette occasion ; d'autant plus que, si les informations qui m'ont été données sont exactes, la Communauté Urbaine a acquis les trois immeubles voisins.

Nous souhaiterions donc avoir des précisions sur l'objet de l'acquisition et l'étendue du projet. Vous savez que c'est un secteur sensible, dans tous les sens du terme.

Monsieur le Maire - Monsieur CACHEUX.

M. CACHEUX – Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il s'agit, dans le cas des deux derniers dossiers, de la poursuite de la maîtrise foncière des immeubles qui sont rue Esquermoise juste en face de la rue Thiers et de la rue Tenremonde, et correspondant donc à l'ancienne percée de la Treille.

Il ne s'agit bien entendu en aucun cas de remettre au goût du jour cette percée que nous avons abandonnée depuis de très nombreuses années.

J'ajoute d'ailleurs que les rapports qui vous sont soumis ne consistent pas à acheter des murs, mais des fonds de commerce. Il s'agit donc de parfaire notre maîtrise foncière de cet îlot.

En effet, si nous avons abandonné ce projet de percée de la Treille, pour autant la nécessité de reconstruction des immeubles s'impose.

Il est vrai que la Communauté Urbaine est déjà propriétaire des immeubles qui se trouvent juste à côté.

Il est nécessaire de reconstruire ces immeubles, tout simplement parce qu'ils sont dans un état tel qu'ils ne peuvent manifestement pas continuer très longtemps. J'ajoute d'ailleurs qu'ils posent d'ores et déjà, au niveau de la Communauté Urbaine en particulier, des problèmes de sécurité que nous surveillons très étroitement.

Pour acquérir cette maîtrise foncière complète, nous avons une petite difficulté. En effet, pour reconstruire à cet endroit un immeuble parfaitement cohérent, nous aurions besoin d'un arrière de parcelle d'un propriétaire privé qui, malgré de nombreuses négociations et propositions, jusqu'à présent s'y refuse. Or, il s'agit d'un arrière de propriété qui vient empêcher tout aménagement cohérent.

Une fois que nous aurons fait cela, il nous appartiendra de déterminer quel est le contenu précis du projet, et en particulier sur le point de savoir si une liaison piétonne entre la rue Esquermoise et le Canal de Weppe s'impose.

C'est à ce moment-là seulement que nous pourrions résoudre définitivement ce problème.

Je veux donc tout à fait rassurer, si cela était nécessaire, un certain nombre d'habitants du Vieux-Lille, et plus généralement tous ceux qui sont concernés par les problèmes du Vieux-Lille. Il ne s'agit en aucun cas de ressortir, d'une façon ou d'une autre, le projet de la percée de la Treille et en particulier de liaison automobile.

J'ajoute simplement un petit commentaire pour ce qui est des deux premiers dossiers, Monsieur le Maire.

Le premier (89/17) : il s'agit d'une vente à la société ARTOIS-LOGEMENT d'une unité foncière d'un peu plus de 1.000 m² que nous réalisons rue Sainte-Catherine et rue Léonard Danel. Il s'agit de réaliser un programme d'accessions sociales, et donc, dans la terminologie actuelle, de prêts P.A.P., qui permettra de contribuer, même modestement, à un certain équilibre social dans ce quartier du Vieux-Lille où l'on voit parfois un peu flamber les prix.

Deuxième rapport qui vous est soumis (89/18) : il s'agit de la possibilité d'acquérir une propriété privée rue Christophe Colomb. Or, cette rue se trouve entre le carrefour Labisse (et donc demain la gare T.G.V.) et la rue Eugène Jacquet dans le quartier de Fives.

Puisque nous avons l'arrière de cette propriété privée, cela nous permettra d'avoir une unité foncière beaucoup plus cohérente sous maîtrise publique, dans un secteur où d'ores et déjà, tout un certain nombre de promoteurs commencent à s'intéresser de près à toutes les transactions qui se déroulent, et où nous avons intérêt, compte tenu de la plus-value que va apporter l'investissement public qu'est le T.G.V., à avoir une maîtrise foncière la plus large possible.

Monsieur le Maire - Merci Monsieur CACHEUX.

Il n'y a pas d'observations ?

Ces rapports sont adoptés.

Nous avons ainsi terminé l'examen des dossiers du Conseil Municipal.

Je voudrais saluer les Conseillers de Quartier qui sont avec nous, comme ils le sont à toutes les réunions du Conseil Municipal de Lille, leur dire qu'ils restent en fonction jusqu'au renouvellement des Conseils, lequel se fera lors de la séance du Conseil Municipal de Juillet, ou lors de celle de la rentrée de Septembre-Octobre. En tous cas, cette question sera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le 19 Mai.

Je me permets d'ajouter que si seulement quelques rapports vous ont été soumis, bien d'autres étaient prêts, mais nous avons préféré qu'ils puissent être examinés dans les Commissions, de façon que le nouveau Conseil Municipal puisse être informé de l'ensemble des questions en vue de la réunion du 19 Mai.

Je remercie encore la délégation de Valladolid qui a participé à cette réunion du Conseil Municipal ; je demande à ses membres de rester avec nous pour cette soirée, et je lève la séance.

(Séance levée à 20 heures 10).

N° 89/5 – Délégation accordée au Maire en vertu des articles L.122-20 et L.122-21 du Code des Communes – Compte rendu au Conseil Municipal.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 89/2 en date du 24 Mars 1989, vous avez bien voulu, en vertu des articles L.122-20 et L. 122-21 du Code des Communes accorder délégation au Maire ou en cas d'empêchement au Premier Adjoint pour les objets limités énumérés ci-dessous :

- réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passation à cet effet des actes nécessaires ;
- préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés sous forme de marchés négociés en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédent pas douze ans ;
- passation des contrats d'assurance ;
- exercice, au nom de la Commune, du droit de préemption dans le cadre du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Lille ;
- engagement, au nom de la Commune, de toutes actions en justice, ou défense de la Commune dans toutes les actions intentées contre elle.

Aux termes de l'article L. 122-21 du Code des Communes, les décisions prises en vertu de l'article L. 122-20 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux sur les mêmes objets.

De plus, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation ; en conséquence, nous vous prions de trouver, ci-annexé, un tableau récapitulatif de ces décisions.

**Marchés, Avenants, louages, contrats d' assurances, réalisations d' emprunts passés, droits de préemption et actions en justice
exercés par le Maire conformément aux dispositions
des articles L122-20 et L 122-21 du Code des Communes et de la délibération
du Conseil Municipal n° 89/2 du 24 Mars 1989**

Tableau mis à jour le : 5 Avril 1989

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d' origine	Objet	Montant	Dépôt en préfecture le
88/123 D.M.	29 Novembre 1988	Urbanisme Action Foncière	Un bail commercial, d'une durée de neuf ans, est passé avec Mme Josy Nicaise, lui renouvelant la location, à compter du 1er Octobre 1988, de l'immeuble communal 2, rue de la Monnaie à Lille. Le montant du loyer sera révisé à l'issue de chaque période triennale.	21.705 F par an	3 Décembre 1988
88/124 D.M.	29 Novembre 1988	Urbanisme Action Foncière	Un bail commercial, d'une durée de neuf ans, est passé avec la S.A.R.L. "L'Atelier Conseils", lui renouvelant la location, à compter du 1er Octobre 1988, de l'immeuble communal 12, rue de la Monnaie à Lille. Le montant du loyer sera révisé à l'issue de chaque période triennale.	21.705 F par an	3 Décembre 1988
88/125 D.M.	29 Novembre 1988	Urbanisme Action Foncière	Un bail commercial, d'une durée de neuf ans, est passé avec Mme Arlette Leroy-Holder, lui renouvelant la location, à compter du 1er Octobre 1988, de l'immeuble communal 14, rue de la Monnaie à Lille. Le montant du loyer sera révisé à l'issue de chaque période triennale.	21.705 F par an	3 Décembre 1988

14 Avril 1989

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
88/126 D.M.	29 Novembre 1988	Urbanisme Action Foncière	Un bail commercial, d'une durée de neuf ans, est passé avec la S.A.R.L. "J.P.A." lui renouvelant la location, à compter du 1er Janvier 1989, de l'immeuble communal, 36, rue de la Monnaie à Lille. Le montant du loyer sera révisé à l'issue de chaque période triennale.	21.458 F par an	3 Décembre 1988
88/127 D.M.	5 Décembre 1988	Finances et Achats	Un contrat de maintenance, conclu pour une durée d'un an à compter du 19 Septembre 1988, avec possibilité de tacite reconduction pour des périodes de même durée, sans que sa durée totale puisse excéder cinq ans, est passé avec la Société Gestetner, 73 rue de la Papinerie à Leers, en vue de la maintenance d'un copieur de marque Gestetner, modèle 2020 installé au Théâtre Sébastopol, place Sébastopol.	4.744 F. T.T.C. par an	8 Décembre 1988
88/128 D.M.	8 Décembre 1988	Finances et Achats	Un emprunt, de 50.000.000 de F. au taux révisable sur index TME de 8,70 %, dont le remboursement s'effectuera en 15 années à partir du 25 Mars 1990, est réalisé auprès du Crédit Local de France. Ce prêt est destiné au financement de divers programmes d'investissement.		14 Décembre 1988
88/129 D.M.	13 Décembre 1988	Finances et Achats	Un contrat de maintenance, conclu pour une durée d'un an à compter du 1er Janvier 1989, avec possibilité de tacite reconduction pour des périodes de même durée, sans que sa durée totale puisse excéder trois ans, est passé avec la Société Hewlett-Packard, 2 avenue du Lac - Parc d'activités du bois Briard à 91040 -EVRY- en vue de la maintenance du matériel de traitement de données utilisé par le service de la réglementation sanitaire.	5.977,44 F. T.T.C.	17 Décembre 1988

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
88/130 D.M.	13 Décembre 1988	Finances et Achats	Un marché à commandes, conclu pour une durée d'un an à compter du 1er Janvier 1989 est passé avec la société Paret-Piémont, 23, rue de l'Herregrie à Marcq-en-Baroeul en vue de l'organisation de banquets à caractère exceptionnel.	Minimum annuel : 100.000 F Maximum annuel : 350.000 F	17 Décembre 1988
88/131 D.M.	13 Décembre 1988	Urbanisme Action Foncière	Un bail commercial, d'une durée de neuf ans, est passé avec M. Philippe Galliaerde lui renouvelant la location, à compter du 1er Octobre 1988, de l'immeuble communal, 38 rue de la Monnaie à Lille. Le montant du loyer sera révisé à l'issue de chaque période triennale.	21.705 F par an	17 Décembre 1988
88/132 D.M.	15 Décembre 1988	Finances et Achats	Un contrat de maintenance, conclu pour une durée d'un an à compter du 1er Janvier 1989, avec possibilité de tacite reconduction pour des périodes de même durée, sans que sa durée totale puisse excéder cinq ans, est passé avec la Société Kodak-Pathé, parc d'activités Paris-Est - Allée du 1er Mai à MARNE-la-VALLEE, en vue de la maintenance d'un développeur photographique Kodak modèle Prostart 1L installé à la Bibliothèque Municipale, rue Edouard Delesalle.	13.079,21 F T.T.C.	23 Décembre 1988
88/133 D.M.	20 Décembre 1988	Finances et Achats	Un contrat de maintenance, conclu pour la consommation d'un pack de 35.000 copies à compter de sa date de mise en service, avec possibilité de tacite reconduction à chaque nouvelle commande de pack de 35.000 copies sans que sa durée totale puisse excéder cinq ans,	2.905 F H.T. le pack de 35.000 copies	26 Décembre 1988

14 Avril 1989

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
88/134 D.M.	22 Décembre 1988	Finances et Achats	<p>est passé avec la Société S.M.O., 25 boulevard Bigo Danel à Lille, en vue de la maintenance du copieur de marque Ricoh modèle 5560 installé au service de la réglementation, prévention et sécurité.</p> <p>Un contrat, conclu pour une durée d'un an à compter du 1er Décembre 1988, avec possibilité de tacite reconduction pour des périodes de même durée sans que sa durée totale puisse excéder cinq ans, est passé avec la Société S.M.O., 25 boulevard Bigo Danel à Lille, en vue de la location d'un copieur de marque Ricoh destiné au Conservatoire National de Région, place du Concert.</p>	20.158,49 F H. T. par an	28 Décembre 1988
88/135 D.M.	29 Décembre 1988	Finances et Achats	Une convention est passée avec l'A.R.T. entreprise intermédiaire sous statut d'association loi 1901 à but non lucratif dont le siège est à Lille, 27 rue Faidherbe, en vue de lui confier une mission de nettoyage d'espaces publics dans le cadre de l'insertion des populations en difficulté.		4 Janvier 1989
89/1 D.M.	11 Janvier 1989	Finances et Achats	Un contrat de maintenance, conclu pour la consommation d'un pack de 35.000 copies à compter du 1er Décembre 1988 avec possibilité de tacite reconduction à chaque nouvelle commande de pack de 35.000 copies sans que sa durée totale puisse excéder cinq ans, est passé avec la Société S.M.O., 25 boulevard Bigo Danel à Lille, en vue de la maintenance du copieur de	2.905 F H.T. le pack de 35.000 copies	18 Janvier 1989

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
89/2 D.M.	11 Janvier 1989	Finances et Achats	marque Ricoh, modèle 5520 installé au Conservatoire National de Région, place du Concert. Un contrat est passé avec le Centre de Distribution mixte d'Electricité de France, 2 rue Saint-Martin à Lille, en vue d'alimenter en énergie électrique la fontaine, place de la Gare, moyennant le tarif jaune "utilisations moyennes".		18 Janvier 1989
89/3 D.M.	17 Janvier 1989	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société OLDIS, Chemin Vert - 62770 - Le Parcq, en vue de la fourniture de 120 luminaires d'éclairage public type boule Agate.	183.592,80 F T.T.C.	23 Janvier 1989
89/4 D.M.	17 Janvier 1989	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société C.G.E. Distribution, 16 rue de la Baume à Paris, en vue de la fourniture de 62 candélabres d'éclairage public type ligne Arlequin.	216.976,33 F T.T.C.	23 Janvier 1989
89/5 D.M.	20 Janvier 1989	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société Nord Equip'Service, Zone Industrielle du Hellu à Lezennes, en vue de l'acquisition d'une autolaveuse de marque Combinat 2000.	92.429,87 F	26 Janvier 1989
89/6 D.M.	20 Janvier 1989	Finances et Achats	Un marché à commandes, conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification avec possibilité de tacite reconduction sans que sa durée puisse excéder trois ans est passé avec la société Balsan, dont le siège social est à Paris, 95 avenue de Choisy et l'agence régionale, 47 avenue Kennedy à Lille, en vue de la fourniture d'uniformes de police municipale.	Minimum annuel : 80.000 F Maximum annuel : 350.000 F	30 Janvier 1989

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
89/7 D.M.	20 Janvier 1989	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la société Béthunoise d'Electricité, 151 route Nationale à Vendin-le-Vieil, en vue de la fourniture de 165 luminaires d'éclairage public type Multitec LCM 101 et Pilote T2 RVCP.	348.624,70 F	30 Janvier 1989
89/8 D.M.	25 Janvier 1989	Finances et Achats	Un avenant est passé à la convention conclue avec la Société Scetorg, dont le siège social est à Ivry-sur-Seine, 1 boulevard Hippolyte Marqués, en vue de la mise en place de sous-systèmes complémentaires à la version simplifiée du progiciel de gestion du personnel S.I.G.P.		31 Janvier 1989
89/9 D.M.	6 Février 1989	Finances et Achats	Un contrat est passé avec le Centre de Distribution Mixte d'Electricité de France, 2 rue Saint-Martin à Lille, en vue d'alimenter en énergie électrique la fontaine, place de la Solidarité, au tarif jaune "utilisations moyennes".		11 Février 1989
89/10 D.M.	13 Février 1989	Médiation et Contentieux	La Ville de Lille défend devant toute juridiction compétente à l'action contentieuse engagée par les consorts Spy en vue d'obtenir l'annulation de notre décision de saisir Madame le Président du Tribunal d'Instance de Lille aux fins de désignation d'un expert chargé d'examiner les immeubles dont ils sont propriétaires à Lille, 2 et 3 place Genevières, dans la perspective de conclure éventuellement à un péril grave et imminent pour la sécurité publique, ainsi que de notre arrêté de péril, concernant les mêmes immeubles, n° 32.797 du 13 Octobre 1988 ; ainsi qu'un sursis à l'exécution dudit arrêté.		15 Février 1989

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
89/11D.M.	13 Février 1989	Médiation et Contentieux	La Ville de Lille défend devant toute juridiction compétente à l'instance engagée par M. Capier à l'effet d'obtenir l'annulation de notre arrêté n°33.419 du 23 Novembre 1988 ordonnant l'étalement de la façade de l'immeuble dont il est propriétaire, 9 place des Patiniers à Lille.		15 Février 1989
89/12 D.M.	14 Février 1989	Finances et Achats	Un contrat de maintenance, conclu pour une durée d'un an à compter du 1er Janvier 1989, avec possibilité de tacite reconduction pour des périodes de même durée, sans que sa durée totale puisse excéder cinq ans, est passé avec la Société Gestetner, 73 rue de la Papinerie à Leers, en vue de la maintenance du parc de machines de marque Gestetner installé au service de la Reprographie de l'Hôtel de Ville. Les contrats conclus par décisions du Maire n° 82/90 du 9 Septembre 1982 et 84/44 du 13 Avril 1984 sont résiliés à compter du 31 Décembre 1988.	46.369,04 F T.T.C. par an	16 Février 1989
89/13 D.M.	14 Février 1989	Finances et Achats	Un contrat de maintenance, conclu pour une durée d'un an, à compter du 1er Janvier 1989, avec possibilité de tacite reconduction pour des périodes de même durée, sans que sa durée totale puisse excéder cinq ans, est passé avec la Société Ciné Service Equipement, 91 rue de l'Hôpital Militaire en vue de la maintenance du jeu d'orgues du Théâtre Sébastopol.	16.011 F. T.T.C. par an	16 Février 1989

14 Avril 1989

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
89/14 D.M.	21 Février 1989	Musée des Beaux-Arts	Un contrat est passé avec la Société Crépy, 53 rue Jean Jaurès BP 267 59013 Lille Cedex, en vue de garantir du 22 Octobre 1988 au 9 Janvier 1989, en tous risques d'exposition clou à clou, les oeuvres d'art d'une valeur de 20.225.000 F (78 tableaux et dessins).	17.874 F	27 Février 1989
89/15 D.M.	24 Février 1989	Finances et Achats	Un troisième avenant au contrat de maintenance assurant les opérations d'entretien de photocopieurs de marque Canon installés dans les services municipaux est passé avec la Société Buro 2000, 20 rue Jeanne Maillotte à Lille en vue d'y adjoindre un photocopieur supplémentaire installé à la Mairie de quartier du Centre.		2 Mars 1989
89/16 D.M.	2 Mars 1989	Finances et Achats	Un contrat, conclu pour une durée d'un an, à compter du 1er Septembre 1988, avec possibilité de tacite reconduction, sans que sa durée totale puisse excéder trois ans, est passé avec la société Electro-Copie, 19 avenue Foch à Marcq-en-Baroeul, en vue de la maintenance de photocopieurs de marque Canon installés dans les services municipaux.	Redevance annuelle : 18.631,90 F T.T.C. la première année	7 Mars 1989
89/17 D.M.	2 Mars 1989	Finances et Achats	Un contrat, conclu pour une durée d'un an à compter du 1er Janvier 1989, est passé avec l'Institut Lillois d'Education Permanente, 1 place Georges Lyon à Lille en vue de la maintenance de onze sites informatiques de type I.P.T. et de 25 monopostes installés dans les établissements scolaires de la Ville de Lille.	62.410 F. H.T.	7 Mars 1989

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
89/18 D.M.	2 Mars 1989	Médiation et Contentieux	La Ville de Lille défend devant toute juridiction compétente à l'action contentieuse engagée par M. Michaël DEREUX, Conseiller Municipal, en vue d'obtenir l'annulation du budget primitif 1989 de la Ville, tel que le Conseil Municipal l'avait adopté le 16 Décembre 1988.		7 Mars 1989
89/19 D.M.	8 Mars 1989	Finances et Achats	Un contrat d'assistance est passé avec la société SINORG, dont le siège social est à Paris, Tour Maine Montparnasse, pour la mise en place du système d'information et de gestion informatisée de bibliothèques à la Bibliothèque Municipale.	32.000 F. H.T. plus frais de transport et d'hébergement des formateurs	15 Mars 1989
89/20 D.M.	9 Mars 1989	Médiation et Contentieux	La Ville de Lille oppose la prescription prévue par la loi n° 68-1250 du 31 Décembre 1968 à la prétention de la Société "Entreprise Louis Prévost" relative à une somme qui lui serait due pour solde du décompte définitif des travaux de gros-oeuvre qu'elle a effectués dans le cadre de l'aménagement des sous-sols du restaurant et de la cafétéria du Palais des Beaux-Arts.		
89/21 D.M.	15 Mars 1989	Finances et Achats	Une convention est passée avec l'A.R.T., entreprise intermédiaire sous statut d'association loi 1901 à but non lucratif dont le siège est à Lille, 27 rue Faidherbe en vue de lui confier une mission de nettoyage d'espaces publics dans le cadre de l'insertion des populations en difficulté.		22 Mars 1989

14 Avril 1989

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
89/22 D.M.	15 Mars 1989	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société LINEAL, 1 boulevard de Valmy à Villeneuve d'Ascq, en vue de la réalisation de journaux d'information destinés à être distribués dans les quartiers.	253.725,89 F T.T.C.	22 Mars 1989
89/23 D.M.	15 Mars 1989	Finances et Achats	Un marché à commandes, conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification avec possibilité de tacite reconduction sans que sa durée totale puisse excéder trois ans, est passé avec la société BALSAN, dont le siège social est à Châteauroux, 84 avenue de la Manufacture et l'agence régionale, 47 avenue Kennedy à Lille, en vue de la fourniture de costumes destinés à certaines catégories de personnel municipal.	Minimum annuel : 80.000 F Maximum annuel : 350 000 F	22 Mars 1989
89/24 D.M.	20 Mars 1989	Médiation et Contentieux	La Ville de Lille défend devant toute juridiction compétente à l'action contentieuse de MM. Pascal Schneider et Stéphane Jonvel tendant à obtenir l'annulation de notre arrêté du 7 Décembre 1988 qui porte permis de construire sur un terrain situé à Lille, 8-10 et 14, place Richebé et 145, boulevard de la Liberté.		
89/25 D.M.	22 Mars 1989	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société BEUGNET, 53 boulevard Faidherbe à Arras, en vue de l'aménagement d'une allée sur le Champ de Mars à Lille.	211.508,86 F T.T.C	

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
89/26 D.M.	22 Mars 1989	Finances et Achats	Un contrat, conclu pour une durée d'un an à compter du 1er Janvier 1989, avec possibilité de tacite reconduction pour des périodes de même durée, sans que sa durée totale puisse excéder trois ans, est passé avec l'Association Interprofessionnelle de France, Zone Industrielle Marcel Dassault à Seclin, pour la vérification périodique des appareils de levage en service dans divers services municipaux.		
89/27 D.M.	22 Mars 1989	Finances et Achats	Un premier avenant est passé au contrat conclu le 30 Septembre 1988, avec le Centre de Distribution mixte d'Electricité de France, 2 rue Saint-Martin à Lille, pour la fourniture d'énergie électrique moyenne tension à l'école Mozart, 3 parvis Saint-Michel, en vue d'en porter la puissance souscrite de 60 à 54 KVA.		
89/28 D.M.	22 Mars 1989	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la S.A.R.L. DESIR, 249 boulevard Victor Hugo à Lille, en vue de la réalisation des installations électriques des centres de distribution du réseau câblé de vidéo-communication.	343.699,85 F T.T.C.	
89/29 D.M.	22 Mars 1989	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la société MAG FRANCE, dont le siège social est à Strasbourg, 7 rue Oberlin et l'agence régionale à Lille, 20 rue des Vicaires, en vue de l'acquisition d'une presse offset de marque Adast et de matériels périphériques.	260.067,27 F T.T.C.	

14 Avril 1989

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
89/30 D.M.	22 Mars 1989	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la société R.C.F.C. EXPLOITATION et Cie, 50 avenue de Varsovie à Lens, en vue de l'aménagement des espaces extérieurs de la résidence H.L.M. Concorde, avenue Verhaeren, rues Baboeuf et Courteline.	295.120,68 F T.T.C.	
89/31 D.M.	22 Mars 1989	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société Renault Lille-Fâches, route de Vendeville à Fâches-Thumesnil, en vue de la fourniture d'un véhicule de tourisme Renault 25 V6 turbo.	192.044,80 F T.T.C.	
89/32 D.M.	24 Mars 1989	Agence de développement	Une convention est passée avec le Centre Social de Wazemmes, Association Loi 1901, représenté par sa Présidente, Madame Dominique Abdou et sis 36 rue d'Eylau à 59000 LILLE, confiant à ce dernier la mission de préparer, pour l'ensemble du quartier de Wazemmes, un programme de développement économique et social constituant un document cadre qui définisse les priorités et permette d'appréhender les opérations envisageables en les hiérarchisant.	90.000 F H.T.	

N° 89/6 - Commissions municipales - Création.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier des questions soumises en Conseil, soit par la Municipalité, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Conformément à l'article L.121-20 du Code des Communes, le Maire en est le Président de Droit et les commissions désignent un Vice-Président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Chaque Adjoint ou Conseiller délégué soumet, à l'avis de la commission, les dossiers relevant de sa délégation.

A) - Rôle et fonctionnement des commissions

Les commissions ont trois missions principales :

I - Examen des affaires soumises en Conseil Municipal

Tout projet de délibération présenté par l'Adjoint ou le Conseiller délégué (et préparé par le service) est soumis pour avis à une ou plusieurs commissions (Finances, notamment in fine) avant la séance du Conseil Municipal.

Il appartient à l'Adjoint ou au Conseiller délégué d'apprécier s'il convient de saisir le Conseil de Municipalité de chaque affaire, avant ou après la commission. Dans certains cas, en effet, il peut être préférable de saisir en premier lieu la Municipalité.

II - Réflexion et propositions

Réflexion à la libre initiative des commissions sur tous les problèmes relevant de leur secteur, dont les conclusions sont transmises au Maire pour être éventuellement examinées en Conseil de Municipalité.

Les propositions des commissions qui sont retenues conduisent alors à la rédaction des rapports au Conseil Municipal.

Pour ces missions de réflexion et de proposition, les commissions bénéficient évidemment autant qu'elles le souhaitent du concours des services spécialisés de la Ville.

III - Suivi des affaires

Les Adjoints et Conseillers délégués tiennent régulièrement au courant les commissions de l'évolution des dossiers, de la réalisation des projets et des conditions de fonctionnement des services et équipements qui la concernent.

Les chefs de services sont appelés, à la demande de la commission, à lui apporter tous éléments d'information qu'elle souhaite.

B) - Nombre des commissions et secteurs de compétences

Il paraît souhaitable que chaque commission permanente du Conseil Municipal couvre un large secteur.

Cela accélère les procédures mais surtout permet aux Conseillers Municipaux d'avoir une vision globale des actions des divers services spécialisés intervenant dans un domaine déterminé.

Ainsi, sept grandes commissions permanentes couvriront l'ensemble des activités et responsabilités communales.

Elles comprennent un Adjoint au Maire, Vice-Président et seize Adjoints et Conseillers Municipaux désignés en tenant compte de la représentation proportionnelle. Chaque Conseiller Municipal siège au moins dans deux commissions.

Pour permettre à tous les Conseillers d'être informés de l'ensemble des affaires municipales, les compte rendus leur seront diffusés et ils pourront intervenir éventuellement lors du Conseil privé (qui constitue une commission plénière du Conseil Municipal).

Nous vous proposons d'arrêter comme suit la liste des commissions :

Commission du Développement et des Affaires Economiques

- Action et développement économique
- Relations internationales et jumelages
- Relations avec les milieux économiques et les Institutions
- Réseau câblé et nouvelles technologies
- Vie commerciale, halles et marchés
- Développement social des quartiers
- Tourisme, congrès, foires

Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public

- Action Foncière
- Urbanisme
- Gestion des biens
- Habitat - Logement
- Patrimoine municipal
- Environnement - M.N.E.
- Propreté publique
- Hygiène - Salubrité
- Espaces verts
- Infrastructures - Circulation et occupation du domaine public
- Eclairage public

Commission de la Solidarité Communale, de l'Action Sociale et de la Santé

- Action Sociale
- Insertion sociale et économique
- Personnes Agées
- Immigrés
- Santé
- Petite enfance

Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs

- Animation
- Enseignement
- Emploi - Formation professionnelle et permanente
- Jeunesse
- Sports
- Prévention

Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts

- Action et développement culturels
- Théâtres
- Bibliothèques
- Musées
- Monuments Historiques et Patrimoine artistique
- Enseignements artistique et musical
- Festival de Lille
- Festival interculturel

Commission des Affaires Générales et de la Décentralisation

- Administration Générale
- Réglementation
- Décentralisation
- Médiation
- Information
- Contentieux

Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel

- Travaux
- Adjudications et appels d'offres
- Finances
- Informatique
- Personnel

Adopté

Voir compte rendu p. 37

N° 89/7 - Commissions municipales - Composition.

MESDAMES, MESSIEURS,

Vous venez de décider la création de sept commissions municipales chargées de préparer le travail et les délibérations du Conseil Municipal et dont la présidence est assurée, de droit, par le Maire, conformément aux dispositions de l'article L. 121-20 du Code des Communes.

En conséquence, nous vous proposons de bien vouloir fixer, comme suit, la composition de chacune de ces commissions municipales :

Commission du Développement et des Affaires Economiques

M. ROMAN	M. FLORENCE	M. DELANNOY	M. PLANCKE	M. TURK
M. VAILLANT	Mme MATTIGHELLO	M. CATESSON		M. DONNAY
M. CACHEUX	M. DEGREVE	M. DEPERNE		M. DEREUX
M. DEROSIER				M. SINAGRA
M. FREMAUX				
M. BERTRAND				

Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public

M. CACHEUX	M. VIRON	Mme STAHL	M. PLANCKE	Mme SEGARD
M. BERTRAND	M. FLORENCE	M. COLIN	M. HASCOET	Mme DAVAL
M. WINDELS		M. DEPERNE		M. DEREUX
M. BURIE				M. SINAGRA
M. FREMAUX				
M. SABRE				

Commission de la Solidarité Communale, de l'Action Sociale et de la Santé

M. KANNER	M. DEGREVE	M. DEMAILLE	M. JAGU	Mme CODDACIONI
Mme PETIT	Mme CHEBOUB- KERROS	M. SULMAN	Mme TANGHE- LEGUEVEL	Mme STIKER
M. DE SAINTIGNON	Mme CARON			M. BIENVENU
Mme STANIEC- WAVRANT				M. RICHIR
M. PAUWELS				
Mme BOUCHEZ				

Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs

Mme CAPON	M. FLORENCE	M. DEMAILLE	M. ROUGERIE	Mme SEGARD
M. BERTRAND	Mme CHEBOUB- KERROS	Mme STAHL	M. JAGU	M. TURK
M. BESSON				M. DONNAY
M. PAUWELS				M. CAMUSET
M. IFRI				
M. DE SAINTIGNON				
Mme ESCANDE				

Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts

M. BURIE	Mme BRACQ	Mme BUFFIN	M. ROUGERIE	Mme STIKER
Mme DAVIDT	M. DEGREVE	Mme STAHL		Mme D'ERCEVILLE
M. DEBIEVE		M. SULMAN		M. DEREUX
Mme MERESSE				M. CAMUSET
M. PARGNEAUX				
M. IFRI				
Mme PETIT				

Commission des Affaires Générales et de la Décentralisation

Mme DAVIDT	M. BARBAROSSA	M. DEBEYRE	M. PLANCKE	Mme DAVAL
Mme PETIT	Mme BRACQ	M. CATESSON	M. ROUGERIE	Mme D'ERCEVILLE
Mme BOUCHEZ				M. DAUBRESSE
M. BERTRAND				M. CAMUSET
Mme ESCANDE				
Mme CAPON				
M. PARGNEAUX				

Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel

M. VAILLANT	M. DEGREVE	M. DELANNOY	M. HASCOET	M. DAUBRESSE
M. ROMAN	M. VIRON	M. COLIN		M. BIENVENU
M. DEROSIER		M. CATESSON		M. RICHIR
M. WINDELS				Mme CODACCIONI
M. CACHEUX				
M. BESSON				
M. KANNER				

Adopté

Voir compte rendu p. 37

N° 89/8 – Attribution d'une indemnité de fonctions aux Conseillers Municipaux délégués de la Ville de Lille et aux Adjointes au Maire de la Commune Associée d'Hellemmes.

MESDAMES, MESSIEURS,

Les articles L 123.6 et R 123.3 du Code des Communes stipulent que dans les villes de plus de 400.000 habitants, autres que Paris, les Conseils Municipaux peuvent voter des indemnités de fonctions aux Conseillers Municipaux autres que le Maire et les Adjointes dans la limite des deux tiers du montant de l'indemnité accordée aux membres du Conseil de Paris.

D'autre part, en vertu des dispositions de l'article 25 de la loi n° 82-1169 du 31 Décembre 1982, les Adjointes au Maire de la Commune Associée d'Hellemmes qui ne perçoivent pas l'indemnité de fonction servie aux adjointes et Conseillers de Lille peuvent prétendre à une indemnité égale à la moitié de celle attribuée aux Conseillers Municipaux délégués de Lille.

Nous vous demandons, en conséquence, de bien vouloir décider :

1°) - le versement d'une indemnité, au taux maximum autorisé, en faveur des Conseillers Municipaux qui reçoivent du Maire une délégation permanente, considérant le rôle prépondérant de la Ville de Lille au sein d'une agglomération urbaine de plus d'un million d'habitants et les charges qui s'attachent à sa position de métropole régionale ;

2°) - d'appliquer les dispositions de la loi du 31 Décembre 1982 aux Adjointes au Maire de la Commune Associée d'Hellemmes.

Les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits inscrits à nos documents budgétaires.

Adopté

Voir compte rendu p. 37

N° 89/9 - Indemnités aux Conseillers Municipaux ne remplissant pas une fonction d'Adjoint ni de Conseiller délégué - Relèvement du taux de vacation.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 83/2/173 du 2 Juillet 1983, le Conseil Municipal a, par application de l'article 123.7 du Code des Communes, fixé le montant de la vacation demi-journalière à allouer aux Conseillers Municipaux, à 162 francs, en limitant le nombre de vacations à 50 par an.

En raison de l'évolution économique intervenue depuis cette date et du développement des obligations auxquelles sont assujettis les Conseillers Municipaux de notre Ville, nous vous proposons de porter à 180 F, à compter du 24 Mars 1989, le montant de la vacation demi-journalière à allouer aux Conseillers Municipaux, dans la limite de 50 vacations par an.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 934.1 de la section de fonctionnement, sous l'intitulé : "Conseils et Assemblées".

Adopté

Voir compte rendu p. 37

N° 89/10 - Syndicat Intercommunal de création et de gestion de la Fourrière pour animaux errants de Lille et ses environs - Statuts - Article 6 Représentation des communes au sein du Comité Syndical - Modification - Acceptation.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 81/8041 du 30 Mai 1981, la Ville de Lille a adhéré au Syndicat Intercommunal de Création et de Gestion de la Fourrière pour animaux errants de Lille et ses environs, dont les statuts ont été adoptés le 9 Juin 1982.

L'article 6 de ces statuts fixe comme suit la représentation des communes associées au sein du Comité Syndical :

"Le Comité est composé de délégués élus par les communes associées. Chaque commune est représentée au sein du Comité par deux délégués".

Au cours de sa réunion du 31 Janvier 1989, le Comité Syndical a décidé la modification de cet article en portant de deux à un le nombre de délégué par commune.

Cependant, chacune des communes membres doit donner son avis par l'organe de son Conseil Municipal dans un délai de quarante jours à compter de la notification de la délibération du Comité Syndical.

Si l'avis des Conseils Municipaux est en principe purement consultatif, l'admission ne peut toutefois être prononcée au cas d'opposition de plus du tiers des Conseils Municipaux, quelle que soit la fraction de la population globale représentée par les communes opposantes.

La décision de modification sera ensuite prise par l'autorité préfectorale.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir accepter la modification susmentionnée de l'article 6 des statuts.

Adopté

Voir compte rendu p. 37

N° 89/11 - Enveloppe spécifique allouée en 1989 par la Communauté Urbaine à la Ville de Lille - Programme d'affectation.

MESDAMES, MESSIEURS,

Comme chaque année depuis 1985, le Conseil de Communauté Urbaine accorde, à la Ville de Lille, une enveloppe spécifique de 13 millions de francs, laissant toute latitude à notre ville quant à l'utilisation de cette dotation.

A l'issue de plusieurs réunions de travail, les opérations suivantes ont été proposées :

- ZAC de Fives - Travaux de voirie :	310.000 F
- Maene-Bie - Acquisition :	5.400.000 F
- Place du Général de Gaulle - Achèvement des détournements de réseaux :	800.000 F
- Place du Général de Gaulle - Aménagement de surface :	6.490.000 F

Nous vous demandons de bien vouloir adopter ce programme d'affectation.

Adopté
Voir compte rendu p. 37

N° 89/12 - Fiscalité directe locale - Fixation des Taux - Exercice 1989.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le budget primitif voté le 26 Décembre dernier avait pour principal objectif le maintien en 1989 des taux des quatre taxes fiscales directes.

Le Centre départemental d'assiette a communiqué officiellement le montant des bases fiscales pour 1989 et le produit fiscal assuré sans modification des taux s'élève à 418.718.531 F

Dans ces conditions et conformément aux dispositions en vigueur, nous vous proposons de maintenir en 1989 les taux applicables aux quatre taxes directes locales à leur niveau 1988 soit :

- 21,03 pour la taxe d'habitation,
- 14,30 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 8,36 pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- 13,08 pour la taxe professionnelle.

Le produit escompté au budget primitif de cet exercice ayant été évalué à 411.922.737 F, nous vous demandons, après réajustement des allocations de compensation de taxe professionnelle que nous avions surestimées (685.528 F), d'affecter la plus value fiscale constatée, soit 6.110.266 F au financement des dotations nouvelles ou complémentaires ci-après :

- Bicentenaire de la Révolution 3.000.000,00 F
- Démolition de la Tour Marcel Bertrand 1.355.000,00 F
- Charges exceptionnelles et imprévues 1.755.266,00 F

Adopté à la majorité
Voir compte rendu p. 37

N° 89/13 - Fêtes de Lille 1989 - Défilé historique - Appel à des prestataires de service.

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre de la Commémoration du Bicentenaire de la Révolution Française, la Ville de Lille organisera le 4 Juin 1989 un grand cortège historique retraçant la période "Louis XIV à LILLE" à "BONAPARTE Premier Consul".

Ce défilé en 15 tableaux nécessitera la fourniture de chevaux, carrosses, chaises à porteurs, vinaigrettes, calèches, malle-poste, chars, canons, formations musicales et animaux (moutons, meutes de chiens...).

Cette manifestation impose le recours à un type d'entreprise très spécialisée et, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à procéder à une consultation conformément à l'article 312 bis - 2° du Code des marchés publics.

Adopté
Voir compte rendu p. 46

N° 89/14 - Ecoles Publiques - Fournitures scolaires - Scolarité 1989/1990 - Cahier des Clauses Administratives Particulières de l'appel d'offres.

Nous vous demandons d'adopter le Cahier des Clauses Administratives Particulières, dressé en vue de l'appel d'offres à ouvrir pour l'attribution de la fourniture, durant l'année scolaire 1989/1990, des livres classiques, livres de bibliothèque et de prix, de matériels didactiques, collectifs et individuels, de copies pour devoirs et cahiers d'écoliers normalisés, de papier dessin, peintures, matériel de peinture, feutres, crayons, de fournitures diverses nécessaires aux élèves des écoles publiques durant ladite scolarité.

Adopté
Voir compte rendu p. 47

VILLE DE LILLE

SERVICE DES FINANCES ET DES ACHATS
CENTRALE D'ACHATS
Adjudications-marchés-commandes

MARCHES A COMMANDES
SUR APPEL D'OFFRES OUVERT

ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES
DE LILLE ET HELLEMMES-LILLE

FOURNITURE DE MATERIEL SCOLAIRE
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 1989 - 1990

CAHIER DES CLAUSES
ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

ARTICLES	RUBRIQUES
1	Objet des marchés
2	Validité des marchés à commandes
3	Généralités
4	Qualité des fournitures
5	Délais de livraison
6	Fournitures spéciales
7	Conditions de livraison
8	Réception
9	Inexécution des clauses du marché - Expertise contradictoire
10	Dispositions concernant les taxes
11	Sûretés
12	Etablissements des factures
13	Paiement au fournisseur
14	Résiliation
15	Règlement des différends et des litiges
16	Comptable

ARTICLE 1 - OBJET DES MARCHES

Les marchés à commandes régis par le présent C.C.A.P. ont pour objet la fourniture du matériel scolaire nécessaire au fonctionnement des écoles primaires et maternelles de Lille et d'Hellemmes-Lille pour l'année scolaire 1989-1990.

Ils se rapportent aux lots de fournitures ci-après, susceptibles de varier dans les limites suivantes (articles 273 du Code des marchés publics)

- Lot n° 1 : Livres classiques

- minimum annuel : 200.000 francs (deux cent mille francs)
- maximum annuel : 600.000 francs (six cent mille francs)

- Lot n° 2 : Livres de bibliothèques et de prix

- minimum annuel : 200.000 francs (deux cent mille francs)
- maximum annuel : 550.000 francs (cinq cent cinquante mille francs)

- Lot n° 3 : Matériels didactiques, collectifs et individuels

- minimum annuel : 200.000 francs (deux cent mille francs)
- maximum annuel : 400.000 francs (quatre cent mille francs)

- Lot n° 4 : Copies pour devoirs et cahiers d'écoliers normalisés

- minimum annuel : 100.000 francs (cent mille francs)
- maximum annuel : 300.000 francs (trois cent mille francs)

- Lot n° 5 : Peintures, matériel de peinture, feutres et crayons, papier dessin

- minimum annuel : 100.000 francs (cent mille francs)
- maximum annuel : 450.000 francs (quatre cent cinquante mille francs)

Lot n° 6 : Fournitures scolaires diverses

- minimum annuel : 100.000 francs (cent mille francs)
- maximum annuel : 500.000 francs (cinq cent mille francs)

Ces montants maxima ne sont que prévisionnels ; les fournisseurs ne pourront élever aucune réclamation s'ils ne sont pas atteints.

ARTICLE 2 - VALIDITE DES MARCHES A COMMANDES

Les marchés à commandes sont conclus pour une durée d'un an à compter de leur date de notification.

ARTICLE 3 - GENERALITES

A - Parties contractantes

Les parties contractantes sont :

1°) la Ville de Lille représentée par son Maire et désignée dans les documents du marché par l'expression "la personne publique",

d'une part,

2°) le fournisseur dont l'acte d'engagement aura été accepté par "la personne publique",

d'autre part,

B - Procédure de passation du marché à commandes

Les marchés à commandes sont attribués dans les conditions fixées par les articles 273 - 296 - 298 à 300 du Code des marchés publics, relatif à l'appel d'offres ouvert.

Ils sont passés au rabais sur :

- les prix forts figurant aux catalogues des libraires, éditeurs et fabricants pour les lots n° 1 et 2 ;

- les prix forts portés aux catalogues des libraires, éditeurs et fabricants pour le lot n° 3 ;

- des prix indiqués aux bordereaux annexés au présent cahier des clauses administratives particulières, pour les lots n° 4, 5 et 6.

ARTICLE 4 - QUALITE DES FOURNITURES

Toutes les fournitures devront être de bonne qualité et livrées conformément aux clauses du présent C.C.A.P. Les ouvrages ou articles fournis, absolument neufs et de la dernière édition, répondront strictement aux indications figurant au catalogue des éditeurs, libraires et fabricants en ce qui concerne les titres, formats, reliures, présentation et autres caractéristiques, et proviendront directement du fonds de chaque maison.

Les fournitures faisant l'objet des lots n° 5 et 6 devront, sous peine de refus, être rigoureusement conformes aux références portées aux bordereaux de prix annexés au présent C.C.A.P. ; elles devront être livrées dans les conditions qui y sont stipulées.

Aucun emballage ne sera rendu.

4.1 – Cahiers d'écoliers, copies pour devoirs, copies perforées

L'intérieur des cahiers d'écoliers, les copies doubles pour devoirs et les copies perforées, articles normalisés, seront de papier blanc ; ils seront de qualité et devront répondre aux normes spécifiées ci-après :

Cahiers de devoirs	n° 04	- AFNOR VII/IA	70 g/m ²
Cahiers de devoirs	n° 08	- AFNOR VII/IA	70 g/m ²
Picures	n° 12	- AFNOR VII/IA	70 g/m ²
Picures	n° 14	- AFNOR VII/IA	70 g/m ²
Brochures	n° 18	- AFNOR VII/IA	70 g/m ²
Brochures	n° 20	- AFNOR VII/IA	70 g/m ²
Carnets	n° 68	- AFNOR VII/IA	70 g/m ²
Carnets à reliure hélicoïdale	n° 76	- AFNOR VII/IA	70 g/m ²
Cahiers d'écriture	n° 28	- AFNOR VII/IA	70 g/m ²
Cahiers d'écriture	n° 30	- AFNOR VII/IA	90 g/m ²
Cahiers d'écriture	n° 504	- AFNOR VII/IA	70 g/m ²
Cahiers d'écriture	n° 509	- AFNOR VII/IA	70 g/m ²
Cahiers d'essai	n° 32	- AFNOR VII/IA	64 g/m ²
Cahiers d'essai	n° 34	- AFNOR VII/IA	64 g/m ²
Cahiers de dessin	n° 40	- AFNOR VII/I	90 g/m ²
Cahiers de dessin	n° 42	- AFNOR VII/I	90 g/m ²
Cahiers de dessin	n° 44	- AFNOR VII/I	125 g/m ²
Cahiers de textes	n° 54	- AFNOR VII/IA	70 g/m ²
Cahiers de musique	n° 58	- AFNOR VII/IA	70 g/m ²
Cahiers de travaux pratiques	n° 46	- AFNOR VII/IA	70 g/m ²
Cahiers de travaux pratiques	n° 50	- AFNOR VII/IA	70 g/m ²
Feuilles de copies	n° 603	- AFNOR VII/IA	70 g/m ²
Feuilles de copies	n° 604	- AFNOR VII/IA	70 g/m ²
Feuillets mobiles perforés dessin	n° 750	- AFNOR VII/IA	90 g/m ²
Feuilles de copies	n° 88	- AFNOR VII/IB	90 g/m ²
Feuilles de copies	n° 752	- AFNOR VII/IB	90 g/m ²
Feuilles de copies	n° 92	- AFNOR VII/IB	90 g/m ²
Feuillets mobiles perforés dessin	n° 90		
Feuillets mobiles perforés dessin	n° 761		

Les cahiers d'écoliers, les copies doubles pour devoirs et les copies perforées devront être absolument conformes aux normes définies par l'Association Française de Normalisation (AFNOR) et porteront le sigle qui en fait foi.

Leur emballage devra être assuré d'une manière irréprochable et chaque paquet portera, sur l'une de ses petites tranches et en caractères gras, l'indication lisible de la référence.

ARTICLE 5 – DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison sont respectivement fixés à :

- cinquante jours pour les fournitures collectives et individuelles (Lots n° 5 et 6) ;
- soixante dix jours pour les copies pour devoirs, copies perforées et cahiers d'écoliers normalisés (Lot n° 4) ;
- trente jours pour les livres classiques, les livres de bibliothèque et de prix et le matériel didactique (Lot n° 1, 2 et 3).

Les commandes sont échelonnées entre les mois de Mai et de Décembre 1989.

Une dérogation à cette prescription ne pourra être accordée, pour des raisons reconnues majeures, que par l'Adjoint au Maire délégué à l'Enseignement.

Ces délais seront impératifs. En cas de non respect, le titulaire encourt, sans mise en demeure préalable, les pénalités de retard prévues au C.C.A.G.

ARTICLE 6 - FOURNITURES SPECIALES

La Ville de Lille se réserve de droit d'acquérir hors marché certaines fournitures qui ne se vendent qu'à des conditions spéciales ou qui, de par leur nature particulière, ne peuvent être rattachées à aucun des six lots énumérés à l'article 1er.

ARTICLE 7 - CONDITIONS DE LIVRAISON

Le titulaire du marché est tenu de livrer en fonction de l'ordre de commande, soit au magasin des écoles, rue de Bargues, soit à l'Hôtel de Ville de la commune associée d'HELLEMES-LILLE, pendant les heures d'ouverture au public, dans le local désigné toutes les fournitures commandées, sans pouvoir requérir le concours du personnel municipal.

Pour éviter toute contestation, chaque livraison, totale ou partielle, fera l'objet d'un bon correspondant, établi en deux exemplaires sur l'un desquels les magasiniers du Bureau de l'Enseignement donneront décharge au livreur.

ARTICLE 8 - RECEPTION

La réception des marchandises se fera, qu'il s'agisse de la Ville de Lille ou de la commune associée d'Hellemmes-Lille, par un mandataire du service de l'Enseignement.

Si, parmi les articles, ouvrages et matériels livrés, il s'en trouvait qui ne réunissent pas toutes les caractéristiques imposées, ils seraient rigoureusement refusés et devraient être immédiatement remplacés.

L'enlèvement des fournitures refusées sera effectué aux frais du titulaire du marché dans les délais imposés par la Personne Publique.

Dans l'éventualité où le remplacement n'interviendrait pas immédiatement, ou si les articles offerts en remplacement ne présentaient pas non plus les qualités requises, l'Administration Municipale se trouverait fondée à se les procurer chez le fournisseur de son choix, aux risques, périls et charges du fournisseur défaillant.

ARTICLE 9 - INEXECUTION DES CLAUSES DU MARCHE - EXPERTISE CONTRADICTOIRE

En cas de contestation entre la Personne Publique et le titulaire du marché, il serait statué par voie d'expertise, les experts étant choisis, de part et d'autre, parmi les libraires-papetiers de telle localité que désignerait l'Administration Municipale. Les frais d'expertise incomberaient à la partie qui succomberait et seraient supportés, en totalité, par le titulaire, si une partie de la fourniture, si minime fût-elle, était jugée inacceptable par les experts commis.

ARTICLE 10 - DISPOSITIONS CONCERNANT LES TAXES

Les prix de règlement des différentes fournitures livrées tiendront compte, dans le cadre de la réglementation économique en vigueur, des créations, majorations, diminutions, suspensions et suppressions de taxes frappant les fournitures dont il s'agit.

ARTICLE 11 - SURETES

Le titulaire est dispensé de la constitution d'un cautionnement.

ARTICLE 12 - ETABLISSEMENT DES FACTURES

Les factures devront être établies par le fournisseur en quatre exemplaires, c'est-à-dire un original et trois copies. Ces documents porteront les indications suivantes :

- les nom et adresse du titulaire du marché ;
- le numéro de son compte postal ou bancaire ;
- le montant détaillé de la livraison effectuée ;
- le prix total hors taxes avec rabais ;
- le taux et le montant de la T.V.A. ;
- le prix total des fournitures T.V.A. comprise ;
- la date de livraison.

ARTICLE 13 - PAIEMENT AU FOURNISSEUR

Les paiements seront effectués par virements réalisés par voie d'inscription soit à un compte chèque postal, soit à un compte courant de fonds particuliers ouvert dans une Trésorerie Générale ou Principale, soit à un compte courant bancaire.

ARTICLE 14 - RESILIATION

Le marché à commandes pourra éventuellement être résilié dans les conditions fixées par les articles 24 à 32 du C.C.A.G.

ARTICLE 15 - REGLEMENT DES DIFFERENDS ET DES LITIGES

Si un différend survient entre la personne publique et le fournisseur, il sera réglé dans les conditions précisées aux articles 33 à 35 du C.C.A.G.

ARTICLE 16 - COMPTABLE

Le comptable public assignataire, chargé du paiement, est M. le Trésorier Principal de Lille-Municipale.

Etabli le 4 Avril 1989

Pour le Maire de LILLE
l'Adjoint Délégué,

A. CAPON

N° 89/15 - Ecoles publiques - Fournitures scolaires - Scolarité 1988/1989 - Marché - Adjudication - Lot n° 5 - Avenant.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 88/107 du 11 Mars 1988, vous avez adopté le Cahier des Clauses Administratives Particulières, dressé en vue de l'appel d'offres pour l'attribution de la fourniture, durant l'année scolaire 1988/1989, des livres classiques, livres de bibliothèque et de prix, de matériel didactiques, collectifs et individuels de copies pour devoirs, cahiers d'écoliers normalisés, de papier dessin, peintures, matériel de peinture, feutres, crayons, de fournitures diverses nécessaires aux élèves des écoles publiques durant ladite scolarité et avez fixé le montant des différents lots.

Compte tenu des besoins exprimés ultérieurement par les enseignants de Lille et d'Hellemmes, le montant du lot n° 5 a été dépassé :

Lot n° 5 : montant en plus 50 000 F
nouveau montant : 400 000 F

En accord avec la Commission de l'Education, de la Formation permanente, de la Jeunesse, Sports, Loisirs, réunie le 31 Janvier 1989, nous vous demandons de bien vouloir décider le relèvement du montant maximum.

Adopté
Voir compte rendu p. 47

N° 89/16 - Aménagement des rythmes de vie de l'enfant - Contrat écoles-quartier de la Ville de LILLE 1988/1989 - Opération expérimentale - Ecoles GUYNEMER-BOUCHER et DESBORDES-VALMORE.

MESDAMES, MESSIEURS,

Afin de permettre à l'enfant de trouver un meilleur équilibre dans sa vie quotidienne, de l'ouvrir à des activités nouvelles auxquelles il ne pouvait jusqu'ici avoir accès pour des raisons économiques, géographiques ou culturelles, de faciliter enfin le libre choix des enfants parmi les activités proposées, le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports a, par sa circulaire du 2 Août 1988, apporté un jour nouveau quant à la mise en place des rythmes de vie des enfants des écoles maternelles et élémentaires.

La Ville de LILLE ayant développé depuis plus de dix ans une politique de décentralisation à travers les quartiers, dispose d'équipements et de structures d'animation susceptibles de répondre à une telle demande.

Tenant compte de ces différents éléments, il a semblé intéressant pour la Ville de LILLE, de concevoir une approche expérimentale des "contrats d'aménagement des rythmes de vie" tels que proposés par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, sous la forme d'un "contrat Ecoles-Quartier" appliqué à un quartier : celui des BOIS-BLANCS et de deux écoles élémentaires volontaires : l'école GUYNEMER-BOUCHER et l'école DESBORDES-VALMORE.

L'engagement des équipes pédagogiques de ces deux écoles, l'accord des parents, la participation active des animateurs des divers clubs ainsi que de la Maison de Quartier favorable au projet, l'intervention des Services Municipaux intégrés à l'expérience, l'appui enfin du Conseil de Quartier et des équipements sportifs et socio-éducatifs disponibles, désignaient tout naturellement ce Quartier pour cette expérimentation.

Dans cet esprit un premier contrat "Ecoles-Quartier" a été signé le 20 Février 1989 entre la Ville de LILLE et le Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse et des Sports afin de déterminer les modalités de cette opération expérimentale ainsi que l'aide financière de l'Etat apportée à sa réalisation. Cette opération pourra ensuite être étendue, en fonction des résultats et des possibilités propres à chaque Quartier, à d'autres établissements scolaires, selon des modalités analogues.

Pour une période de 20 semaines se déroulant de Janvier à Juin 1989, les élèves de ces deux écoles sont accueillis de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 17 h, tandis qu'un créneau d'activités extra-scolaires est dégagé de 13 h à 14 h. L'expérimentation porte sur 39 disciplines dispensées à un effectif de 420 enfants par jour, soit 1680 enfants par semaine.

En accord avec la Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 31 Janvier 1989, nous vous demandons de bien vouloir :

- décider :

. la mise en oeuvre du contrat expérimental "Ecoles-Quartier" dans le quartier des BOIS-BLANCS pour la période considérée,

. le changement des heures d'entrée et de sortie de ces établissements, conformément à la demande émise par Monsieur GIRARDEAU, Inspecteur Départemental de l'Education Nationale, comme suit :

8 h 30 - 11 h 30 / 14 h - 17 h.

- nous autoriser :

. à signer, avec la Maison de Quartier des BOIS-BLANCS, représentée par son Président, la convention ci-après, définissant les modalités pratiques de participation de cet équipement à l'opération, eu égard à l'aide financière apportée par l'Etat en vue de son déroulement,

. à rémunérer les enseignants en heures supplémentaires, conformément aux décrets n° 88.641 du 28 Avril 1988 et 88.898 du 29 Août 1988 fixant le taux à compter du 1er septembre 1988 à 71.82 F et aux révisions ultérieures de ce même taux.

. à prévoir la rémunération en heures supplémentaires des intervenants des divers services municipaux participant à cette opération,

. à admettre en recette les subventions complémentaires qui pourront être accordées et à ouvrir éventuellement les crédits de emplois correspondants.

Adopté

Voir compte rendu p. 47

**CONTRAT ECOLES QUARTIER DES BOIS BLANCS 1988/1989
ACTIVITES GEREES PAR LA MAISON DE QUARTIER**

- 1 - Atelier jeux sorties (Maison de la Nature et de l'environnement de LILLE)
- 2 - Atelier vent (Maison de la Nature et de l'environnement de LILLE)
- 3 - Atelier dessin-peinture (Madame Anne-Marie MANIASUKI)
- 4 - Atelier football (Racing Club des BOIS BLANCS)
- 5 - Atelier karaté (Monsieur Thierry NOENENS)
- 6 - Atelier musique (CRISTAINE)
- 7 - Atelier danse (Madame Colette FAUQUET)
- 8 - Atelier nutrition (Madame Josiane FAGEL)
- 9 - Atelier jeux de société (Madame Mauricette BAILLON)

**CONVENTION POUR L'AMENAGEMENT
DES RYTHMES DE VIE DES ENFANTS
(CONTRAT ECOLES-QUARTIER DES BOIS-BLANCS)**

Entre :

La Ville de Lille, représentée par Monsieur Pierre MAUROY, en sa qualité de Maire,
d'une part,

et

La Maison de Quartier des Bois-Blancs, 60 rue Général Anne de la Bourdonnaye,
représentée par Monsieur Louis CHEYMOL, en sa qualité de Président, d'autre part,

IL EST CONVENU :

Article 1 :

Au titre du contrat "Ecoles-quartier" signé le 20 Février 1989 avec le Secrétariat d'Etat auprès du Ministère d'Etat, Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargé de la Jeunesse et des Sports, la Ville de Lille a décidé la mise en place d'une opération expérimentale d'aménagement des rythmes de vie de l'enfant au sein de deux établissements du quartier des Bois-Blancs : l'école Guynemer et l'école Desbordes-Valmore. La présente convention a pour objet de définir les modalités pratiques de cette opération, eu égard à l'aide financière apportée par l'Etat pour son déroulement.

Article 2 :

Pour cela, la Ville de Lille confie à la Maison de Quartier des Bois-Blancs l'animation et la gestion d'activités proposées aux enfants dans le cadre du contrat arrêté avec l'Etat. L'animation de ces activités sera assurée sous la responsabilité de cette dernière par les différentes associations et intervenants participants.

Article 3 :

La Maison de Quartier des Bois-Blancs s'engage à respecter les classes figurant au Contrat "Ecoles-Quartier", notamment :

- l'organisation des activités selon les horaires prévus, soit 5 heures par semaine, de 13 h à 14 h 15, sur la base de 20 semaines de Janvier à Juin 1989
- l'accueil d'enfants de 5 à 12 ans des deux écoles considérées, selon les ateliers définis en commun.

Article 4 :

La Maison de Quartier des Bois-Blancs sera la seule bénéficiaire de la subvention de l'Etat destinée à couvrir les activités dont la liste détaillée est reprise ci-après. Elle devra utiliser cette subvention conformément à son objet et rendra compte de sa gestion à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports ainsi qu'à la Ville de Lille à l'issue de l'année scolaire.

Article 5 :

La présente convention lie la Ville de Lille et la Maison de Quartier pour la durée de l'opération, telle que précisée à l'article 3. Celle-ci pourra être reconduite à l'expiration de son terme par avenant entre les deux parties.

Fait à Lille, le

Le Maire de Lille,

Le Président de la Maison
de Quartier des Bois-Blancs,

Pierre MAUROY

Louis CHEYMOL

CONTRAT ECOLES - QUARTIER DE LA VILLE DE LILLE

passé entre :

Monsieur Roger BAMBUCK, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargé de la Jeunesse et des Sports.

Monsieur Jean Claude AUROUSSEAU, Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais
Préfet du Nord,

et

Monsieur Pierre MAUROY, ancien Premier Ministre, Député Maire de la Ville de Lille.

ARTICLE I

Conformément aux dispositions des circulaires n° 88 183 MEN et 88 156 JS en date du 2 août 1988, la présente convention a pour objet de développer durant le temps scolaire et extra-scolaire, la pratique volontaire d'activités sportives, culturelles et scientifiques au bénéfice des enfants des écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Lille.

ARTICLE II

Les activités organisées dans ce cadre devront tendre à une réelle prise en compte des rythmes de vie de l'enfant dans le respect des dispositions réglementaires et en accord avec les objectifs et les actions prévues par les projets d'école

Les conseils d'école ont été consultés.

ARTICLE III

Dans la mise en place de ce programme, les objectifs poursuivis par la Ville de Lille concernent l'articulation de l'aménagement des rythmes scolaires et extra-scolaires et visent à :

- favoriser dans la vie quotidienne des enfants un meilleur équilibre entre les activités scolaires et la pratique d'activités sportives, culturelles et scientifiques.

- permettre aux enfants la pratique d'activités qui leur étaient jusque là inaccessibles pour diverses raisons, économiques, culturelles et géographiques.

- faciliter aux enfants le choix personnel d'activités valorisantes dont ils pourront intégrer la pratique dans leur vie d'adolescents et d'adulte.

Des actions spécifiques prolongeront l'aménagement des rythmes de vie quotidiens.

ARTICLE IV

Pour l'année scolaire 1988/1989, et à titre expérimental, les activités proposées sont les suivantes :

ACTIVITES SPORTIVES	ACTIVITES SOCIO EDUCATIVES
natation, water-polo, foot-ball, rugby, kayak, basket, tennis de table, hand-ball, jeux pré-sportifs, boxe française et anglaise, karaté.	musique, dessin, travaux manuels, vidéo, photo, terre modelage, bibliothèque, danse, nutrition, informatique, jeux de logique, couture, cuisine, canevass, encres, jeux de société, puzzle, broderie, travaux d'aiguilles, découpage, collage, contes.

Ces activités se dérouleront pendant 5 heures par semaine et par enfant, sur la base de 20 semaines pour l'année scolaire 1988/89.

Le détail est précisé en annexe.

ARTICLE V

Sont accueillis dans les différentes activités reprises ci-dessus environ 600 enfants des deux écoles primaires suivantes du quartier des Bois Blancs :

- Ecole Guynemer
- Ecole Desbordes Valmore.

ARTICLE VI

Ce projet reçoit le concours de la Ville de Lille, du Ministère de l'Education Nationale, du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, des associations locales et des parents d'élèves.

ARTICLE VII

Le Contrat de quartier propose un certain nombre de mesures d'accompagnement de cette opération. Il comprend notamment :

- des mesures d'aide à la formation des intervenants et de tous les animateurs professionnels et occasionnels du quartier,

- une priorité d'accès pour les associations du quartier aux moyens mis à disposition du secteur associatif dans le cadre des actions du Secrétariat d'Etat et de la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports du Nord,

- en cas de recrutement ultérieur d'un ou plusieurs animateurs permanents polyvalents, la Direction départementale proposera aux intéressés et prendra en charge leur plan de formation, tant sur le plan sportif que socio-culturel,

- la participation prioritaire des instituteurs et des animateurs du quartier aux activités de formation pédagogique qui seront organisées conjointement par la Direction départementale et l'Inspection Académique à partir de la rentrée scolaire de Septembre 1989 dans le cadre du plan de formation continu des instituteurs du département du Nord.

Ce programme pourra s'élargir avec l'accord d'autres partenaires qui sont d'ores et déjà sollicités :

- la Caisse d'Allocation Familiale,
- la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- la Direction Régionale de l'Architecture et de l'Environnement,
- le Fonds d'Action Social,
- la Maison de Quartier des Bois Blancs,
- etc...

ARTICLE VIII

Mise en oeuvre, coordination, suivi et évaluation des actions :

1) La Ville de Lille veille à la bonne organisation, au bon déroulement, à la coordination des activités, ainsi qu'aux relations avec les associations locales. Elle met à disposition les installations sportives et socio-culturelles municipales, apporte le concours des services concernés par ces activités et participe, si nécessaire, à l'acquisition de matériel. Elle organise et prend en charge le transport des enfants de l'école vers les divers lieux d'activités.

2) La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, outre le soutien technique apporté à la Ville de Lille,

- s'assure de la compétence des intervenants pendant le temps extra-scolaire,
- propose des actions de formation,
- effectue le suivi des actions relatives au contrat,

- contrôle l'utilisation des crédits d'Etat affectés à l'opération.
- 3) L'Inspection Académique,
 - aide la Ville de Lille à mettre en place les programmes d'aménagement du temps scolaire,
 - agréé les personnes qualifiées intervenant pendant le temps scolaire,
 - veille à la liaison organique entre les activités proposées et les projets d'école afin que les actions entreprises s'inscrivent dans le cadre global des rythmes de vie de l'enfant.
 - met en place un dispositif de bilan et d'évaluation associant :
 - a) au niveau de l'école, les équipes éducatives elles-mêmes participant à la mise en oeuvre du projet d'école élaboré en commun,
 - b) au niveau communal, un groupe composé, autour de l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale et d'un Inspecteur de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, d'élus locaux, d'enseignants, de parents d'élèves, des responsables associatifs et des intervenants extérieurs.

ARTICLE IX

Les conditions d'assurance et de sécurité font l'objet au titre de l'année scolaire 1988/89 d'une assurance collective couvrant l'ensemble des activités organisées dans le cadre du programme d'Aménagement des Rythmes de Vie de l'Enfant et souscrite par l'Etat auprès de la Mutuelle Nationales des Sports.

ARTICLE X

L'aide financière globale de l'Etat s'élève à 120 000 francs au titre des deux derniers trimestres de l'année scolaire 1988/89. Elle se répartit entre 80 000 francs pour l'Aménagement des Rythmes de Vie de l'Enfant et 40 000 francs pour les mesures d'accompagnement.

Ces sommes seront attribuées aux partenaires associatifs dans le cadre des procédures qui régissent l'attribution des subventions de l'Etat.

Une convention particulière annexée précise le montant et la nature des subventions destinées aux partenaires associatifs.

ARTICLE XI

Le présent contrat est conclu pour l'année scolaire 1988/89 et susceptible d'être renouvelé chaque année.

Les parties contractantes préciseront alors par avenant les conditions, notamment financières, dans lesquelles l'opération sera poursuivie au regard des résultats obtenus.

A Lille, le 20 Février 1989

Pierre MAUROY
Ancien Premier Ministre
Député Maire de Lille

Jean Claude AUROUSSEAU
Préfet de la Région Nord
Pas-de-Calais, Préfet du Nord

Roger BAMBUCK
Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat,
Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse
et des Sports, Chargé de la Jeunesse et des Sports

N° 89/17 – Propriétés communales sises à Lille, 10 à 14, rue Sainte-Catherine et 15 à 19, rue Léonard Danel – Vente à la Société ARTOIS-LOGEMENT.

MESDAMES, MESSIEURS,

La Ville est propriétaire d'immeubles sis à Lille, 10 à 14, rue Sainte-Catherine et 15 à 19, rue Léonard Danel, cadastrés section KW n°s 150, 151 et 135 à 137 pour une contenance approximative de 1.179 m² (document d'arpentage en cours d'établissement), la parcelle 135 correspondant au passage reliant la rue Léonard Danel à l'Eglise Sainte-Catherine.

Ces propriétés figurent au Plan d'occupation des sols du Secteur Sauvegardé de Lille en zone USb (zone de quartiers d'habitation anciens dont les rues très commerçantes devraient être réservées principalement à la circulation des piétons) ; en outre, l'immeuble sis 12, rue Sainte-Catherine ainsi que l'entrée du passage correspondant au 13 bis, rue Léonard Danel doivent être conservés et restaurés.

La Société ARTOIS LOGEMENT, dont le siège est à Lens, rue Marcel Sembat, a sollicité l'achat de ces propriétés au prix de 620.000 F (six cent vingt mille francs), en vue de la construction de logements. Le prix proposé a reçu l'approbation des Services Fiscaux, la Société acquéreuse devant supporter le coût de travaux supplémentaires, évalué approximativement à 300.000 F.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public qui s'est réunie le 8 Décembre 1988, nous vous demandons :

1) de décider la vente de ces propriétés au profit de la Société ARTOIS LOGEMENT, au prix de 620 000 F (six cent vingt mille francs) ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte authentique à intervenir en la forme notariée et qui sera assorti au cahier des charges habituel des bâtiments à restaurer ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;

3) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922, article 2125 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Ventes d'immeubles - Produits".

Adopté

Voir compte rendu p. 48

N° 89/18 - Terrain sis à Lille, 56, rue Christophe Colomb - Achat aux consorts BERTELOOT

MESDAMES, MESSIEURS,

En date du 1er Décembre 1988, les Consorts BERTELOOT ont adressé une offre de délaissement du terrain leur appartenant et sis à Lille 56, rue Christophe Colomb, cadastré section BO n° 489 pour 455 m², au prix de 180.000 F (cent quatre vingt mille francs), confirmé par les Domaines.

Ce terrain figure au Plan d'occupation des sols de Lille en zone UBa (zone urbaine à densité assez élevée, affectée à l'habitat, aux services et aux activités sans nuisances) où le coefficient d'occupation du sol est fixé à 1,80.

La Ville possède le terrain contigu par l'arrière au bien en cause, toutefois, la parcelle communale enclavée ne possède pas d'accès rue Christophe Colomb.

L'acquisition de la parcelle en façade de la rue Christophe Colomb permettrait, d'une part, le désenclavement de notre terrain et d'autre part, la constitution d'une réserve foncière en vue d'une opération d'aménagement ultérieure du secteur.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 Mars 1989, nous vous demandons :

1) de décider l'acquisition du terrain sis à Lille, 56, rue Christophe Colomb au prix de 180.000 F (cent quatre vingt mille francs) ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte authentique à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;

3) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 198.000 F (cent quatre vingt dix huit mille francs) au chapitre 922, article 2109 J 8 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Achat de terrains".

Adopté

Voir compte rendu p. 48

N° 89/19 – Immeuble sis à Lille, 98/100, rue Esquermoise (Lots 1, 2, 6, 7 et 8) (Murs du fonds de commerce et Caves) – Acquisition par la Ville de Lille.

MESDAMES, MESSIEURS,

La Ville de Lille a la possibilité de se rendre propriétaire de l'ensemble immobilier 98/100, rue Esquermoise par l'acquisition des derniers lots 1, 2, 6, 7 et 8, correspondant aux murs des fonds de commerce et caves.

Ces biens sont situés au plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du Secteur Sauvegardé en zone USb (zone urbaine de quartiers anciens très denses, dont les rues très commerçantes devraient être réservées principalement à la circulation des piétons). Ils sont inclus dans un périmètre de protection des monuments historiques et peuvent être remplacés ou améliorés.

La valeur vénale de ces lots a été estimée à 400.000 F ; toutefois la Société SIDEF, représentée par Madame VANDENHEYNDE, a refusé de négocier sur ce prix, mais accepterait de traiter sur la base de 500.000 f (cinq cent mille francs).

Compte tenu qu'en cas d'expropriation, le total des indemnités a été fixé par le Service des Domaines à 485.000 F et qu'un achat à l'amiable s'avèrerait être la solution la mieux adaptée à répondre au projet global d'aménagement du secteur et aux problèmes techniques particuliers de l'immeuble, il serait préférable d'accepter la proposition de la SIDEF ne dépassant en fait que de 15.000 F (quinze mille francs) le total des indemnités à verser en cas d'expropriation.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 Mars 1989, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1) décider l'achat des lots sus-désignés au prix de 500.000 F (cinq cent mille francs) ;
- 2) passer outre l'avis des Domaines ;
- 3) nous autoriser à comparaître à l'acte authentique à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;

4) décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 550.000 F (cinq cent cinquante mille francs) sur les crédits ouverts au chapitre 922, article 2125 J 10 de nos documents budgétaires sous l'intitulé "Achat d'immeubles".

Adopté

Voir compte rendu p. 48

N° 89/20 - Immeuble sis à Lille, 98/100, rue Esquermoise - Rachat par la Ville de Lille du fonds de commerce.

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le rapport précédent, vous a été soumise la proposition d'acquisition des murs du fonds de commerce et des caves correspondant aux lots 1, 2, 6, 7 et 8 de l'immeuble sis à Lille, 98/100, rue Esquermoise.

Il serait donc souhaitable d'obtenir la maîtrise foncière totale de l'immeuble en procédant au rachat du fonds de commerce.

L'indemnité d'éviction réclamée par Madame ALLOSSERY, l'exploitante, s'élevant à 350.000 F (trois cent cinquante mille francs), a été agréée par les Services Fiscaux.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public qui s'est réunie le 2 Mars 1989, nous vous demandons de bien vouloir :

1) décider le rachat du fonds de commerce à Madame ALLOSSERY au prix de 350.000 F (trois cent cinquante mille francs) ;

2) nous autoriser à comparaître à l'acte authentique à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;

3) décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 380.000 F (trois cent quatre vingt mille francs) sur les crédits ouverts au chapitre 922, article 2125 J 10 de nos documents budgétaires sous l'intitulé "Achat d'immeubles".

Adopté

Voir compte rendu p. 48